

2021-2026
Procès-verbal n° 20 de la séance ordinaire du Conseil général
du lundi 30 octobre 2023,
à la salle de l'Hôtel cantonal, place de l'Hôtel-de-Ville 2

Présidence: Mme Sonja Gerber

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.34 heures.

Présence de 67/80 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusé·e·s (13): Mmes et MM. David Aebischer, Rana Bassil, Stefania Boggian, Anne Butty Revaz, Margot Chauderna, Camille Goy, Andrey Nazheskin, Elisa Nobs, David Papaux, Jean-Marie Pellaux, Alexandre Sacerdoti, Alicia Schaller et Lea Wattendorff.

Absent: -

Scrutateur·rice·s: Mmes et MM. Gilles Bourgarel, Johan Dick, Chantal Wicky Collaud, Ana Teresa Fontes Martins, Véronique Grady, Laurent Woeffray et Jean-Pierre Wolhauser.

Secrétariat: Mme et MM. David Stulz, Mathieu Maridor et Ingrid Buntschu.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Thierry Vidmer et Pascal Quillet.

La présidente. M. le syndic, M. le vice-syndic, Mme la conseillère communale, MM. les conseillers communaux, M. le vice-président, cher·ère·s collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 19^{ème} séance de la législature qui est la première séance rapprochée au sens de l'article 43 de notre règlement dans le but de réduire la durée et la densité de nos séances. Ich begrüsse ebenfalls die Mitglieder der Gemeindeverwaltung, die Besucher·innen und die Vertreter·innen der Presse. Je salue encore tout particulièrement notre collègue Adrienne Salina qui siègera pour la dernière fois avec nous aujourd'hui. Elle quittera en effet le Conseil général à la fin de ce mois.

Ich stelle fest, dass die Einladung vom 25. September 2023 mit der Traktandenliste termingerecht und ordnungsgemäss zugestellt worden ist. Conformément à l'article 43 de notre règlement, cette convocation contient également l'ordre du jour de notre séance rapprochée d'aujourd'hui.

Gibt es Bemerkungen zur Traktandenliste betreffend die vorliegende Sitzung? Tel n'est pas le cas.

L'ordre du jour est ainsi adopté.

1. Communication de la présidente;
2. Election d'un-e représentant-e de la Ville au Conseil d'agglomération en remplacement de la personne élue au Comité d'agglomération le 12 octobre 2023;
3. Bilan de mi-législature 2021-2026 – rapport;
4. Plan directeur des infrastructures scolaires – Bilan intermédiaire – rapport;
5. Demande de crédit d'ouvrage pour l'assainissement, la rénovation et la mise aux normes du bâtiment B de l'école de la Vignettaz – message n° 34;
Rapport de la Commission financière
Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures
Représentant du Conseil communal: M. Elias Moussa, directeur de l'Edilité
6. Solde des rapports finaux du Conseil communal n'ayant pas pu être traités lors de la séance des 9 et 10 octobre 2023;
7. Divers
 - A. Traitement des éventuelles résolutions déposées en séance;
 - B. Présentation du titre des propositions déposées en séance;
 - C. Présentation du titre des postulats déposés en séance;
 - D. Réponse aux éventuelles questions n'ayant pas pu être traitées lors de la séance du Conseil général des 9 et 10 octobre 2023;
 - E. Nouvelles questions;
 - F. Autres interventions.

1. Communications de la présidente

La présidente.

- A. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).
- B. Je me permets de vous rappeler la sortie annuelle de ce samedi, pour celles et ceux qui souhaitent encore s'inscrire auprès de notre secrétariat aujourd'hui. J'espère que le temps sera en notre faveur.

- C. Je vous informe qu'un recours a été déposé par M. C. Giller quant à la décision du Conseil général de lui retirer son mandat au sein du Conseil d'administration d'Eau de Fribourg - Freiburger Wasser SA. Le recours est doté d'un effet suspensif, ce qui a pour conséquence que la décision du Conseil général n'est pas exécutoire pour l'instant. Le Bureau va prochainement devoir se déterminer sur le recours de M. C. Giller. Nous vous tiendrons informés.
- D. Ich möchte daran erinnern, dass nach Artikel 13 Absatz 2 unserer Geschäftsordnung die Mitglieder verpflichtet sind, wenn sie sich im Plenum zu einem Gegenstand äussern, der mit einer besonderen Interessenverbindung in Zusammenhang steht, dies anzukündigen.
- E. Selon l'article 55 RCG, le temps de parole est fixé comme suit:
- 5 minutes pour les interventions liées aux points 3 à 5.
 - 1 minute pour l'expression de votre satisfaction ou insatisfaction en lien avec les réponses aux questions.
 - 2 minutes pour les autres objets à l'ordre du jour.
- Ausgenommen von dieser Zeitbeschränkung sind die Reden des Gemeinderates, der Vorsitzenden der besonderen Kommission und des Vize-Vorsitzenden der Finanzkommission.
- F. Une pause est prévue vers 21.00 heures en fonction de l'évolution des débats.
- G. Je vous prie aussi de bien vouloir prendre note qu'il n'y aura pas de séance de relevée demain. La prochaine séance de notre Conseil aura lieu les lundi et mardi 11 et 12 décembre 2023 pour traiter du budget.
- H. L'approbation des procès-verbaux des séances des 9, 10 octobre et de ce soir se fera lors de notre session de décembre.

2. Election d'un·e représentant·e de la Ville au Conseil d'agglomération en remplacement de la personne élue au Comité d'agglomération le 12 octobre 2023

La présidente. Il convient de vous informer que M. Elias Moussa a été élu au Comité d'agglomération le 12 octobre 2023. Le Conseil général doit donc élire au Conseil d'agglomération une personne représentant la Ville afin d'occuper le siège laissé vacant.

Woeffray Laurent (PS). Die SP-Fraktion hat die Freude Ihnen für den Agglomerationsrat die Kandidatur von Hr. Christoph Allenspach vorzuschlagen.

Christoph bringt sowohl auf beruflicher, als auch auf politischer Ebene wichtige Erfahrungen mit, die er in den Agglomerationsrat einbringen möchte. Während 22 Jahren war er Professor an der Zürcher Hochschule der Künste (ZHdK) in Zürich. Er ist aktuell Publizist im Themengebiet der Architektur,

Stadtentwicklung und Raumplanung und arbeitet darüber hinaus auch als Mitglied der kantonalen Kommission für Architektur und Siedlungsgestaltung.

Outre son engagement de longue date au sein de ce Conseil, M. C. Allenspach est membre de la Commission de l'aménagement du territoire de la Ville et président de l'association de quartier du Schoenberg. Il est à noter qu'il a été membre de l'assemblée constituante de l'Agglomération pendant de nombreuses années, où il a notamment présidé la Commission de définition des tâches. De 2008 à 2021, il a été membre du Conseil d'agglomération et a présidé la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement.

Vous l'avez compris, nous vous présentons avec M. Allenspach un candidat qualifié et motivé pour le Conseil d'agglomération qui souhaite s'y impliquer activement, notamment dans sa transformation vers une association de communes. Je vous remercie pour votre soutien.

Rugo Claudio (PA). Je fais remarquer que le Parti des Artistes a été élu au soir des élections. Là, j'entends la candidature d'un certain Christophe. Je ne sais pas s'il s'agit de M. Christophe Giller ou de M. Christoph Allenspach. Pour ma part, je ne me porterai pas candidat, mais je souligne que c'est un vident-ensuite que vous allez élire. Ce n'est donc pas un représentant du peuple à ce titre.

La présidente. Nous n'avons donc qu'un seul candidat, qui est M. Christoph Allenspach. Je constate que le nombre de candidats est égal au nombre de poste à pourvoir. Selon l'article 46 LCo alinéa 1bis, le candidat peut être élu tacitement. Toutefois, l'article 9 du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents. A qui puis-je donner la parole?

La parole n'étant pas demandée, M. Christoph Allenspach est proclamé élu sans scrutin. Je vous félicite pour votre élection. (Applaudissements).

3. Bilan de mi-législature 2021-2026 – rapport

La présidente. Je vous rappelle que le Conseil général ne fait que prendre acte du bilan de mi-législature.

Steiert Thierry, syndic. A ce rappel, j'ajouterai l'autre rappel, à savoir que ce bilan de mi-législature ne découle pas d'une obligation légale, contrairement au bilan de législature qui est présenté toujours en fin de législature. Ici, c'est un exercice "volontaire", que nous pratiquons depuis plusieurs législatures, pour permettre un arrêt sur image à la moitié de la législature. Ceci est encore plus pertinent lorsque l'on a des législatures de cinq ans et non pas de quatre, comme certaines autres collectivités.

Deux ans et demi se sont déjà écoulés depuis que nous vous avons présenté la feuille de route du Conseil communal, respectivement le programme de législature pour la législature en cours. L'heure

est donc venue de vous présenter un bilan intermédiaire en prenant le temps de jeter un coup d'œil dans le rétroviseur. Un temps d'arrêt effectué en parallèle du rapport de gestion qui, lui, détaille annuellement les activités de l'administration communale et qui s'inscrit donc dans une autre logique.

Pour procéder à cette analyse, les Services de la Ville et leurs Secteurs ont été mis à contribution par l'administration générale. Chaque responsable a établi un état des lieux de ses projets, à la lumière de la trentaine de mesures annoncées en 2021 et réparties en six objectifs de législature:

- assurer un service public de qualité;
- favoriser l'intégration en tenant compte de la diversité;
- devenir exemplaire en matière environnementale et énergétique;
- poursuivre un développement urbain harmonieux;
- favoriser la formation et renforcer le tissu économique;
- ainsi que se profiler et rayonner.

Le tout, en respectant autant que faire se peut les enjeux liés au développement durable. Vaste programme, dont vous pouvez désormais constater l'avancement.

Ce qui se limitait à des volontés, des envies et de simples titres de mesures dans le programme de législature est aujourd'hui détaillé, commenté, voire analysé au moyen d'indicateurs, si possible. Comment, concrètement, la Ville a-t-elle favorisé la participation de la population? Où en est le plan climat évoqué en 2021? Les élèves des écoles de la ville mangent-ils sainement? Les projets phares (quartier du Bourg, place de la gare) ont-ils pu commencer et où en sont-ils? Quid du développement du réseau routier, ou de la mise en œuvre du plan de limitation de la vitesse à 30 km/h? Pour ce dernier point, il n'y aurait pas eu besoin d'un bilan de mi-législature, je crois que cela a été abondamment commenté ces dernières semaines. Enfin, que dire de la politique de l'enfance et de la jeunesse, du renforcement des collaborations dans les domaines du sport, de la culture et du tourisme ou encore de la promotion d'un langage simple et incluant tout le monde?

Les réponses à ces questions, vous les retrouvez, ainsi que d'autres, dans ce bilan de mi-législature 2021-2026, richement illustré et à nouveau entièrement traduit en allemand. Comme demandé par le Conseil général, l'avancement des projets y est indiqué sous plusieurs formes. Il n'est pas toujours possible d'utiliser la même échelle, et il est parfois difficile de se montrer précis. Quelquefois, définir une phase a tendance à être plus parlant qu'un pourcentage, fournir une liste, davantage qu'écrire un long texte.

Quoi qu'il en soit, vous avez entre les mains l'occasion de constater à quel point le Conseil communal et les Services de l'administration communale ont travaillé ces dernières années, et ce malgré les crises qui se sont succédées, voire superposées après le covid-19. Il y a encore du chemin à parcourir avant de passer la ligne d'arrivée avec l'ensemble des mesures annoncées, mais la course, vous le voyez, est déjà bien entamée.

Discussion générale

Rapport du groupe libéral-radical

Krienbühl David (PLR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du bilan de mi-législature du Conseil communal de la Ville de Fribourg. Nous remercions chaleureusement tous les Services communaux qui ont contribué à la réalisation de ce document.

Mesdames et Messieurs, cher-ère-s collègues, tout ça pour ça! Fribourg perd des habitant-e-s, perd des entreprises. Et on souhaite pacifier la commune selon le terme utilisé notamment dans le cadre de l'introduction du 30 km/h généralisé sans distinction d'horaire. En fait, vous êtes en train de faire mourir à petit feu notre capitale cantonale. Selon l'avant-propos de ce bilan de mi-législature, "faire de Fribourg un lieu attractif", nous en sommes malheureusement très loin. C'est même plutôt l'inverse qui se produit. Fribourg rebute. Fribourg agace. Combien de fois n'avez-vous pas entendu vos proches habitant à l'extérieur de Fribourg, en périphérie vous dire: c'est terminé, je ne viens plus à Fribourg ou j'évite même Fribourg.

Depuis 2018, nous avons perdu environ 400 habitant-e-s. Dans le même temps, vous avez fait exploser les charges de fonctionnement de plus de CHF 17.7 millions en quatre ans. Nous ne pouvons ainsi pas qualifier ceci d'efficace ou d'efficient selon les adjectifs utilisés pour définir la gestion des ressources à la page 14 de ce bilan de mi-législature, d'autant plus que vous n'avez pas la maîtrise parfaite et précise de vos équivalents plein-temps (EPT) dans le cadre des ressources humaines. Cela peut paraître surprenant mais la Commune ne sait pas avec exactitude combien d'EPT travaillent au sein de son administration. Nous osons espérer que cela sera le cas dès le prochain budget qui nous sera présenté ces prochaines semaines.

Au niveau économique, nous avons vraiment l'impression que les intérêts de l'économie ne sont plus défendus et que les conditions-cadres ne font que se détériorer en matière de stationnement et de mobilité. Aussi, nous sommes très étonnés que la Ville n'ait aucune volonté à mettre en place un système de panneaux indicateurs de places disponibles en souterrain comme cela existe presque partout ailleurs en Europe. Même Morat a réussi à nous devancer à ce niveau, comme nous l'a rappelé La Liberté du jour. Des études montrent qu'un tel dispositif permettrait d'épargner jusqu'à 20% de trajets inutiles pour trouver une place et donc fluidifier le trafic. Aujourd'hui, le groupe libéral-radical dit stop. Nous ne pouvons pas continuer sur cette lancée de la politique du fait accompli et de la non-prise en considération des intérêts des artisans, des commerçants et des PME qui font vivre Fribourg.

Après l'initiative communale "La première heure de parking gratuite à Fribourg", et dans l'intérêt des habitant-e-s, nous n'hésiterons pas non plus à lancer un référendum sur le règlement sur le parcage prolongé dans les secteurs à stationnement réglementé si le prix maximum de la vignette à CHF 800.- devait être maintenu. A ce propos, le Surveillant des prix vient de mettre au point une méthode de calcul pour combattre les tarifs abusifs. Selon lui, la vignette ne devrait pas être vendue plus de CHF 400.-. Nous inviterons donc notre Conseil en temps voulu à modifier ce prix dans le règlement concerné, et donc à ne pas dépasser ce seuil de CHF 400.-.

C'est avec ces quelques considérations et réflexions que le groupe libéral-radical prend acte de ce bilan de mi-législature. J'aurais pu évidemment parler de bien plus d'autres choses, mais je laisserai mes collègues suivants en parler.

Rapport du groupe des Vert-e-s

Mendez Monica (Vert-e-s). Le groupe Vert-e-s a examiné le bilan de mi-législature avec attention et nous constatons avec enthousiasme, contrairement à mon préopinant, une volonté politique plus écologique dans notre ville.

Concernant la forme, bien qu'il soit agréable de s'enquérir de l'état des projets avec des pictogrammes départ ou arrivée, dans certains cas, il s'avère être une approche un peu trop superficielle pour notre groupe. Il manque, d'après nous, un outil critique qui permettrait de savoir si les projets ont servi, s'ils ont atteint leur cible, s'il est possible de constater une amélioration par rapport à ce qui se faisait avant, etc. En dehors de ces aspects, nous considérons néanmoins que la présentation de ce rapport est de meilleure qualité que les précédents et nous souhaitons remercier l'administration communale pour son travail dans l'élaboration de ce document.

Pour ce qui est du fond, notre groupe salue en particulier les quatre premiers chapitres, notamment les points concernant le démarrage d'une stratégie de politique du logement, le développement du réseau cyclable et des espaces piétonniers ainsi que la mise en œuvre du 30 km/h. Favoriser une vision transversale ainsi qu'une politique des quartiers constitue également des avancées vers une vie plus inclusive et recueille notre soutien.

Cependant, nous souhaitons attirer votre attention sur quelques points spécifiques qui suscitent des remarques:

- Tout d'abord la piscine, qui brille par son absence dans ce rapport, alors que la législature avait démarré avec une communication publique sur la volonté du Conseil communal de doter la ville d'un bassin de 50 mètres. Aucun pictogramme cette fois pour un projet qui se fait attendre.
- Nous sommes également sceptiques concernant ce qui figure à la page 35. De manière générale, le langage flou ne permet pas de se rendre compte des concrétisations importantes pour la ville à ce stade de la législature, ni des objectifs à court terme. Si le but de ce chapitre est de mettre en avant le renforcement de l'économie locale depuis deux ans et demi, l'exemple des sapins de Noël est peut-être peu ambitieux. A ce stade de la législature, nous nous attendions à plus d'informations. Il en va de même pour le point sur la stratégie de politique foncière. Le contenu du rapport est quelque peu minimaliste comparé à l'importance de cette question et nous laisse sur notre faim.
- Autre chapitre, la culture: la Ville réalise des projets culturels et nous tenons vraiment à le relever. Mais, d'après le groupe Vert-e-s, il se passe des choses plutôt au fil des opportunités et il nous manque un fil rouge et une stratégie lisible dans ce premier bilan.

- Nous aimerions également en savoir davantage au sujet de la mise en œuvre de la stratégie lumière, comme en connaître les priorités, et savoir comment la Ville se prépare à la mise en application de la nouvelle loi cantonale.
- Concernant la charte de durabilité: nous la saluons et souhaitons savoir si les principes qui y figurent sont intégrés dans les décisions et les projets de l'administration communale. Y a-t-il une évaluation ainsi qu'une mise à jour?

Pour conclure, en tant que groupe vert, nous avons lu ce rapport avec à l'esprit un projet politique d'écologie sociale et d'enrichissement des débats sur l'avenir de notre ville. Ce rapport démontre l'importance de la place du climat et de la justice sociale dans les politiques présentes et futures de la Ville. La tâche qui incombe au Conseil communal est exigeante et nous l'encourageons à poursuivre dans ce sens, par exemple, en accordant une importance équivalente entre les risques climatiques et financiers. Si l'énergie venait à manquer, nous sommes convaincus que le développement plus systématique des démarches participatives permettra à la suite de la législature de poursuivre une politique plus verte, inclusive et juste pour tou-te-s.

C'est avec ces mots que nous vous remercions pour ce rapport.

Rapport du groupe socialiste

Delaloye Sophie (PS). Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport de mi-législature présenté par le Conseil communal avec un grand intérêt. Nous tenons à en souligner la qualité, tant sur le plan de la forme que du contenu. Il constitue un outil pertinent pour évaluer le progrès accompli jusqu'à présent et pour comprendre les prochaines étapes de cette législature.

Le slogan de la Ville pour cette période est "FRIBOURG. Tout. Simplement". C'est un rapport simple, oui, mais pas simpliste. Bien sûr, on peut lui reprocher sa brièveté, mais nous pensons qu'il vaut mieux avoir sous les yeux un document court, facilement lisible, plutôt qu'un long rapport technique qui serait relégué au fond d'un tiroir. De plus, il est important de noter que ce document s'adresse à l'ensemble de la population et n'est pas destiné uniquement aux membres de cette noble assemblée qui sont, bien sûr, habitués à décortiquer de longs messages techniques.

En ce qui concerne la forme, nous avons particulièrement apprécié l'utilisation de pictogrammes, en particulier ceux qui illustrent l'avancement des travaux, ainsi que ceux marquant les départs et les arrivées. Notre seule déception serait peut-être l'absence d'un pictogramme "record", comme celui lié au nombre très élevé de lettres de lecteur-ric-e-s concernant la réduction de la vitesse à 30 km/h en ville.

Trois aspects de ce rapport méritent toutefois d'être soulignés:

- L'aspect développement durable, avec deux pictogrammes "départ" qui nous réjouissent, nommons ici le plan climat ainsi que l'assainissement des bâtiments. Mentionnons encore la société d'investissement en faveur des projets de transition énergétique. C'est pour ce jeudi, soyez prêts au départ!

- Ensuite, nous avons remarqué l'accent mis sur la cohésion et la cohabitation avec, notamment, la stratégie enfance et jeunesse, les espaces piétons, le développement des pistes cyclables ainsi que les diverses démarches participatives invitant la population et les associations à s'impliquer dans cette ville en pleine transformation.
- Car oui, la ville se transforme, à vue d'œil, et c'est pour le mieux. Comme nous avons hâte, il y a peu de temps encore, de voir les grands chantiers démarrer, nous sommes impatient-e-s d'en voir la fin et de pouvoir en cueillir les fruits. Dans cette optique, nous remarquons avec plaisir que la révision du PAL touche à sa fin.

Un bémol peut-être? Même si les dossiers vont dans la bonne direction, il faut parfois faire preuve de patience pour voir démarrer les projets, notamment ceux qui touchent à l'énergie ou à la nature en ville. Loin de nous cependant de vouloir jeter la pierre à qui que ce soit, car nous savons que tout ce qui a une certaine envergure, porte aussi une inertie certaine, mais, dans un monde idéal, nous souhaiterions avoir une baguette magique ou peut-être une touche "avance-rapide".

Nous sommes heureux-euses que la Ville avance dans le respect des valeurs qui nous sont chères, ce qui n'est pas étonnant, vu la majorité de gauche qui prévaut tant à l'exécutif qu'au législatif.

Ce bilan de mi-législature témoigne d'une ville en pleine évolution et dynamique. Le groupe socialiste apprécie l'engagement du Conseil communal en faveur d'une amélioration de la qualité de vie de ses habitant-e-s tout au long de cette transformation. Nous renouvelons notre soutien au Conseil communal pour poursuivre dans cette voie et attendons avec impatience le rapport de fin de législature, auquel notre groupe continuera de contribuer par le biais de son action politique.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Wicht Pascal (UDC). En premier lieu, nous tenons à adresser nos félicitations pour ce travail remarquable. Oui, merci au graphiste qui a réalisé la mise en page du document qui nous est soumis ce soir. La présentation est claire, agréable, il y a de jolies photos, de bonnes illustrations, c'est agréable à lire: bravo!

Ces remerciements étant faits, venons-en maintenant au contenu parce que c'est quand même ça qui compte. Je dois bien l'admettre, celui-ci nous a laissés sur notre faim. Ce document est en effet un bel exercice d'autosatisfaction et un outil de communication pour le Conseil communal, afin qu'il puisse crier haut et fort que tout est au mieux dans le meilleur des mondes possibles et que tous les objectifs sont atteints ou en passe de l'être. En termes comptables, nous avons ici un bilan qui montre les actifs, mais qui jette un voile pudique sur les passifs.

Aucune trace, en effet, de ce qui ne marche pas; aucune réflexion, aucune introspection sur ce qui pourrait être amélioré, à aucun endroit. Tout va bien grâce à la sage gestion du Conseil communal, on est les meilleurs!

Vous me permettrez dès lors de tempérer un peu ce rapport très ou trop élogieux pour être vrai, en relevant un certain nombre de zones d'ombre.

La piscine. Cette fameuse piscine couverte dont nous parlons depuis des années et que la population de notre bonne ville appelle de ses vœux. Cette piscine est clairement mentionnée comme appartenant à la mesure 4.1 parmi d'autres projets phares. Mais hormis dans le titre de la mesure toutefois, le bilan se contente de mentionner la piscine en petit, au bas de la page, comme étant au stade des études préliminaires qui courent jusqu'en 2024. Quand on se rappelle que la piscine est sortie du plan financier 2023-2027 (alors qu'elle figurait dans le plan financier 2022-2026), on se dit que ce n'est pas demain la veille que nous pourrions nager dans une piscine digne de ce nom et digne d'une ville comme Fribourg. Même si comparaison n'est pas raison, je rappellerai quand même qu'il a fallu moins de deux ans à un acteur privé bien connu dans la région pour construire une piscine couverte chez notre voisine, de l'autre côté du pont de Pérolles. La piscine à Fribourg est comme l'horizon: une ligne imaginaire qui s'éloigne au fur et à mesure que l'on s'en approche.

La fusion. Il ne s'agit pas ici de jeter au seul Conseil communal la responsabilité de l'échec du processus de fusion du Grand-Fribourg, mais nous sommes tout de même étonnés que ce dossier phare de cette moitié de législature ne soit même pas mentionné dans le rapport. D'une manière plus générale, la collaboration avec les communes voisines ne semble pas non plus être un thème pour notre exécutif, à l'heure même où l'avenir de l'Agglomération apparaît bien incertain. Pas un mot sur la manière dont nous entendons rebondir après le vote négatif sur projet de fusion, sur la manière dont nous voulons, sans fusionner, renforcer le centre cantonal. Si même le Conseil communal de la capitale n'aborde pas le sujet, qui le fera?

La gestion des finances publiques. Voilà encore un grand absent du bilan de mi-législature. Nous alternons entre des budgets pessimistes à l'excès et des comptes ultra-bénéficiaires. Pour les comptes 2022, c'était un budget déficitaire de CHF 3 millions et un bénéfice de CHF 24 millions. Même s'il vaut mieux cela que l'inverse, cela nous laisse tout de même la désagréable impression qu'il n'y a pas de pilote dans l'avion et que la commune ne sait pas où elle va avec ses finances. Pour autant, bien que la Ville accumule les bénéfices depuis plusieurs années, ni le Conseil communal, ni d'ailleurs la majorité de gauche du Conseil général, n'ont jugé bon d'adapter le taux d'impôts aux besoins et d'arrêter de ponctionner outre mesure les citoyens et les entreprises de notre ville. Au contraire, on a même des projets d'augmenter la charge sur les habitant-e-s, notamment ceux-celles au bénéfice d'une vignette-habitant. On croit rêver.

Die Zweisprachigkeit. Auch hier handelt es sich um eine Massnahme (Nr. 2.4), die im Legislaturprogramm enthalten ist. Und auch hier müssen wir leider feststellen, dass nicht viel getan wurde. Wir hätten uns gewünscht, dass ein Gemeinderat, in dem drei von fünf Mitgliedern der deutschsprachigen Minderheit angehören, die Sache der Zweisprachigkeit in unserer Stadt endlich vorantreibt. Diese Stadt, die sich bis heute nicht einmal dazu herabgelassen hat, ein zweisprachiges Logo anzunehmen. Und ich spreche nicht von der Förderung der Zweisprachigkeit in der Schule, denn auch hier sehen wir nichts kommen. Alors bien sûr, on va créer une commission du bilinguisme. N'est-il pas vrai que lorsque l'on n'a pas envie de s'investir trop fortement pour faire avancer un sujet, on crée un groupe de travail ou une commission?

La mobilité. Alors là, on ne peut pas dire que l'on n'a pas avancé. Au contraire, on a même avancé au pas de charge, mais dans la mauvaise direction. Ainsi, la suppression de places de parc s'est poursuivie, je rappelle quand même le chiffre de 650 places en moins dans les cinq dernières années, et ensuite on va serrer la vis aux habitant-e-s au bénéfice d'une vignette-habitant en leur faisant payer CHF 800.- par année pour la vignette, car on se rend compte qu'il n'y a plus assez de place pour

les visiteurs clients. Faut-il encore mentionner la limitation de la vitesse à 30 km/h qui, elle aussi, contribue à dissuader les gens de venir à Fribourg. Y compris d'ailleurs d'y venir en bus, puisque les bus sont, eux aussi, ralentis par le 30 km/h et par les bouchons savamment entretenus par la politique de mobilité de la Ville.

Il y aurait encore beaucoup de choses à dire, sur de nombreux sujets, mais je m'arrêterai là. Vous l'aurez compris, le groupe UDC n'est clairement pas satisfait, ni du document "bilan de mi-législature", ni du bilan au sens large, c'est-à-dire du bilan en lui-même.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Notre groupe prend acte du bilan de mi-législature du Conseil communal après l'avoir lu avec attention et intérêt.

Nous avons deux remarques sur la logique de ce rapport et quelques réflexions sur son contenu. Sa logique graphique est claire et l'usage de pictogrammes agrément la lecture. Dommage qu'il n'y ait pas de renvois à différentes sources afin de documenter certaines thématiques ou certaines affirmations. Nous proposons que le prochain rapport contienne des QR Codes ou des liens qui permettent aux lecteur·rice·s particulièrement intéressé·e·s par un sujet de pouvoir l'approfondir. Sa logique évaluative est peu évidente. Il n'est actuellement pas possible de mesurer les progrès réalisés par les actions du Conseil communal. Malgré les petits pictogrammes, les appréciations de l'avancement des dossiers ne sont pas objectivées. Ainsi, ce bilan est difficile à lire de manière critique.

Nous avons quelques regrets à propos de certains dossiers:

- Etonnamment, le développement du plan climat n'en est qu'à son tout début, malgré les ressources octroyées. Nous demandons d'agir le plus rapidement possible sur ce dossier prioritaire.
- Nous constatons que la politique des déchets de la Ville de Fribourg a encore un grand potentiel d'amélioration et demandons que le règlement promis depuis de nombreuses d'années soit plus rapidement élaboré.
- Concernant le projet d'une politique du logement, nous souhaiterions que le Conseil communal mette en place des leviers pour inciter les promoteurs immobiliers à insuffler à leurs projets de construction une logique durable bénéfique pour tou·te·s.
- Nous encourageons le Conseil communal à élargir les zones 30 km/h dans les quartiers qui ne sont pas encore à 30 km/h sur la base de l'Ordonnance fédérale sur les zones 30.

Nous notons aussi de nombreux points positifs, notamment:

- Nous sommes très satisfait·e·s que la participation citoyenne devienne de plus en plus systématique et introduise de nombreux projets aussi pour le développement d'une future politique de quartier.

- Notre groupe s'est également réjoui de voir que la Ville de Fribourg poursuit ses efforts en faveur de l'inclusion de tou-te-s, par exemple, en faisant cohabiter guichets physiques et virtuels, en utilisant un langage simplifié et en proposant des mesures d'insertion pour les jeunes adultes.
- Nous sommes aussi reconnaissant-e-s que le projet d'alimentation saine pour les élèves ait été mis en œuvre si rapidement, car ces actions ont un impact positif sur la vie et la santé des plus jeunes.
- Nous nous réjouissons de l'évolution rapide de la politique de mobilité et de la mise en œuvre du projet 30 km/h en ville de Fribourg.

Nous remercions le Conseil communal pour tout le travail réalisé, déjà effectué, et l'encourageons à poursuivre la mise en œuvre des autres projets.

Rapport du groupe Le Centre/vert'libéral

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Le bilan de mi-législature est esthétique et agréable à lire. Enfin, nous disposons d'un document qui se calque sur le programme de législature et offre un vrai suivi. Si l'on peut se réjouir qu'un bon nombre d'objectifs aient déjà été atteints, on constate aussi qu'un travail non négligeable reste à fournir jusqu'à la fin de la législature. Par ailleurs, le "Tout. Simplement", tend souvent à se transformer en "Trop simplement". On peut en effet regretter le manque de priorisation avec un complément d'échéances-coûts. Certes, un plan financier est présenté chaque année au budget, mais nous estimons que cette question ne peut être laissée de côté et qu'un point synthétique de la situation à mi-législature sur l'état de notre porte-monnaie et de notre endettement est nécessaire.

Certains éléments concrets nous laissent un peu sur notre faim et donnent à ce bilan des allures de communication plutôt que d'information.

- En ce qui concerne la demande à la DFAC de créer un établissement bilingue, on aimerait avoir plus de détails et on a l'impression qu'un établissement bilingue ne verra pas le jour, voire qu'il prendra l'eau comme notre fameux espoir de piscine qui fait encore l'objet d'études préliminaires. Pour le plan de revitalisation de la Sarine, ce n'est pas beaucoup mieux. Le crédit d'étude a été approuvé en décembre 2020 avec la promesse d'un crédit d'ouvrage en 2021. En 2023, toujours pas de message et on nous promet cette fois un résultat de l'étude en 2024. Trois ans de retard ... tout simplement.
- En matière environnementale, nous saluons l'action du Conseil communal, en particulier l'établissement d'un plan climat et la politique énergétique. En revanche, nous regrettons qu'il n'y ait toujours pas de mesures durables pour lutter contre les îlots de chaleur, alors que cette thématique réunit l'unanimité et a déjà fait l'objet de nombreux postulats. Quant à la gestion des déchets, le Conseil communal promet un nouveau règlement en 2026, alors qu'il nous l'annonçait en 2023.
- Au niveau de l'urbanisme, le Conseil communal semble hors des réalités. Dire que la requalification de la place de la Gare "est sur de bons rails" interpelle. Ce projet est bloqué par

des oppositions, avec un risque de ne pas toucher les subventions, ce principalement du fait du Conseil communal. Soit parce que ce dernier souhaite déplacer une fontaine historique de son écrin plutôt que d'en réaliser une nouvelle en faisant appel à une nouvelle génération d'artistes locaux, soit parce qu'il semble avoir abandonné le projet de parking de liaison, dont dépend pourtant la viabilité du projet en termes de mobilité.

- En matière de mobilité, on peut se réjouir de voir le développement du réseau cyclable et des espaces piétonniers, bien que la cohabitation reste parfois à améliorer. Pour le reste, c'est plutôt l'immobilité. Tant le tempo des mesures que leur communication heurtent. Est-il vraiment optimal de multiplier les bornes et d'intégrer un 30 km/h quasi-intégral dans une période où les habitant·e·s et les client·e·s de nos commerces sont déjà excédé·e·s par des travaux à chaque coin de rue? Certes, nombre de travaux sont nécessaires et de beaux projets voient le jour en ville, mais l'art de la politique, c'est aussi de savoir l'instaurer en obtenant l'adhésion de toute la population à ses objectifs. À trop en faire ou à vouloir tout faire en même temps, sans être suffisamment à l'écoute, on risque d'en arriver à une lassitude des citoyens et à un délaissement de notre cité tout simplement. Un échelonnement de certaines mesures permettrait probablement d'éviter un trop plein.
- En ce qui concerne le tissu économique, le manque de lieux d'hébergement reste un véritable problème et aucune mention n'est faite de l'éventuel retour d'une auberge de jeunesse. Voilà encore un projet qui ferait du bien à notre cité. Cette année, le goût était à l'honneur et l'on a vu naître de belles créations et des événements organisés avec brio. Néanmoins, l'autre jour encore, je m'émerveillais en voyant tous les petits commerces qui parsèment notre ville. Ne serait-il pas possible de les mettre à l'honneur, eux aussi? Que ce soient nos fleuristes, nos antiquaires ou galeries, nos vendeurs de cafés, la liste est longue. Voilà tant de merveilles auxquelles Fribourg pourrait donner plus de visibilité.
- Enfin, concernant la mesure 5.4 et les structures d'accueil, il est décevant de constater que depuis 2021, seules 18 places de crèches aient vu le jour. On en attend plus, surtout avec l'augmentation de budget de l'année dernière. Combien de places de crèches seront créées à l'avenir et dans quel délai?

Finalement, un bilan de mi-législature, c'est aussi une occasion de remercier l'entier de l'exécutif et de l'administration pour le travail effectué. On peut partager ou pas certaines vues sur notre cité, mais on partage tou-te-s la même préoccupation pour le rayonnement de notre ville et notre exécutif y travaille chaque jour comme l'ensemble des employés communaux. Merci pour votre engagement et votre attention.

Rugo Claudio (PA). Je vais procéder page par page. Nous trouvons ce document en allemand lorsque nous arrivons ici, auprès du Sergent de Ville, mais j'ai dû demander au secrétariat pour l'obtenir en français. J'aimerais donc que les documents soient distribués la prochaine fois dans les deux langues, aussi à l'entrée s'il vous plaît.

C'est vrai, le parti socialiste et les deux membres élus du Conseil communal avaient annoncé à la population, dans les arguments, qu'ils allaient mettre un 30 km/h dans toute la ville. C'est pour cela que les électeurs les ont élus. C'est vrai, c'est la démocratie, on annonce, on joue carte sur table. Eh bien, carte sur table, le Parti des Artistes annoncera qu'il se présentera à la prochaine élection pour

rétablir un équilibre, soit le 40 km/h pour tous, soit même le 50 km/h. On aura donc dépensé CHF 800'000 ou CHF 700'000 pour rien. D'ailleurs, on dit que c'est pour une question de bruit. Les voitures font de moins en moins de bruit. Cette mesure ne se base pas sur l'évidence scientifique. En effet, on n'a pas entendu de combien de décibels le bruit serait réduit en mettant à 30 km/h, etc. D'ailleurs, je ne vois pas beaucoup de vélos ce soir devant l'Hôtel de Ville. Les jours de pluie, on vient à pied ou en bus, mais lorsqu'il fait beau, on vient à vélo, c'est vrai.

Je commence par la page 20 sur le bilinguisme. J'en ai déjà parlé pour les programmes.

À la page 25, vous aviez voté un crédit pour uniformiser la nourriture dans les accueils. Tout le monde s'en réjouit. Moi, j'ai été vers les personnes, elles disent que c'est moins bon. D'ailleurs, moi-même, je n'irais pas dans endroit où la nourriture est faite pour 1'000 personnes. Deux ou trois cuisiniers employés pour 1'000 personnes c'est vraiment de la nourriture industrielle. J'invite le parti socialiste, qui milite pour l'égalité à prendre note que le prix payé par les enfants est de CHF 8.- par repas, tous les jours, qu'ils soient riches ou pauvres. Par contre, à l'heure actuelle, le salaire des parents est pris en compte, mais pas pour la nourriture. J'invite les socialistes à déposer un postulat sur ce sujet.

Pour ma part, j'avais été absent du débat, je m'arrêterai donc là si ce n'est pour dire que ce n'est pas idéal de transporter cette nourriture à travers tout Fribourg, même pour la mobilité. Cela veut dire cuisiner à un endroit puis transporter la nourriture, alors qu'à l'époque, on cuisinait aux Bonnesfontaines, dans les homes, et il y avait de la diversité. Vous avez coupé ces liens, c'est vous qui l'avez décidé, je ne vais pas aller plus loin.

On continue en page 29. Je vous rappelle que nous étions deux à avoir proposé la piscine. Le Parti des Artistes et quelques mois après, tout de suite pour couper l'herbe sous les pieds, c'était le Conseil communal qui reprenait ça. Mais avant moi, l'idée venait déjà de Mme A. de Weck. Il y a déjà deux législatures précédentes, elle proposait une piscine de 50 mètres. Ce débat, c'est un peu comme le pont de la Poya, on attendra 40 ans.

Vous l'avez mentionné, M. J.-T. Vacher, c'est vrai que l'auberge de jeunesse est toujours manquante. En matière de politique du logement, on élabore des stratégies et on ne fait rien, comme d'habitude. D'ailleurs, un des seuls bâtiments qui appartient à la Ville, c'est le bâtiment qui a le plus de charges, soit autour de CHF 240.- de charges mensuelles. Il se situe tout en haut du Torry. Ce sont des appartements populaires et c'est une régie qui gère ça. Pour ma part, je crois que je paie CHF 100.- de charges. Est-ce que nous avons vu plein d'implantations d'hôtels? Non. Ils quittent la ville et ils ferment les uns après les autres. Pour finir, on apprend que le Conseil communal a voté cela en été 2023. C'est vrai, en été 2023, ils ont dû probablement faire un tipi ou se réunir dans une tente. Au niveau logements, on peut dire que ça n'avance pas.

Je tiens encore à ...

La présidente. M. C. Rugo, votre temps de parole est écoulé.

Rugo Claudio (PA). Je termine. La page 42 est dédiée à la culture. On réserve ça pour les dernières pages, vite un petit texte pour dire que la culture va bien. Ce n'est pas ce que j'ai entendu de la part des artistes. J'étais hyper étonné de voir que Mme Joséphine de Weck, fille de Mme A. de Weck, qui

gagne CHF 100'000.- de retraite à vie, qui est millionnaire et qui possède toute la Grand-Rue, bénéficie des aides pour la culture.

La présidente. Merci M. C. Rugo. Pour votre information, tous les membres du Conseil général reçoivent les documents à la maison. Vous devriez donc disposer d'un exemplaire du bilan de mi-législature chez vous à la maison.

Jelk Guy-Noël (PS). Il est vrai que les chantiers sont nombreux en ville, mais je vous assure, après avoir voté tellement de projets d'étude, puis de nombreux crédits d'engagement, je suis extrêmement heureux de voir enfin les réalisations prendre forme. Les pavés posés autour de la cathédrale commencent à rendre ce site lumineux. La rue Pierre-Aeby devient majestueuse. Les escaliers du pont de Zaehringen réapparaissent des ténèbres. Le pont du même nom, habillé à la mode Christa, se fait plus que toiletter. La place du Fair-Play est terminée. Le passage souterrain du carrefour Richemond est en train de se creuser.

En observant l'avancement de ces réalisations, une m'a toutefois surpris. En effet, les travaux pour la réalisation des escaliers du pont de Zaehringen étaient planifiés sur dix mois jusqu'à fin juillet 2023. Finalement, ceux-ci ont été prolongés de quatre mois pour fin novembre 2023. Quelles sont les raisons de cette augmentation de plus d'un tiers sur la planification? Y aura-t-il des coûts supplémentaires? Si oui, de combien?

Fonjallaz Jérémie (PS). Dans le rapport de mi-législature, la transformation de la place de la Gare est brièvement évoquée. Dans une interview publiée dans La Liberté jeudi dernier, à l'occasion des 100 premiers jours de M. Elias Moussa au Conseil communal, il est question d'oppositions en cours de traitement. Il est aussi question de subsides fédéraux qui tomberaient si les travaux ne devaient pas débiter avant 2027. Ma question est ainsi simple: est-il possible d'en savoir davantage sur l'avancée du projet, et en particulier sur les oppositions en cours qui mettraient à mal l'obtention d'un soutien fédéral? Est-il question uniquement de déplacement de fontaine, comme l'a dit tout à l'heure M. J.-T. Vacher?

Steiert Thierry, syndic. J'aimerais tout d'abord saluer et remercier tous les intervenants qui ont notamment salué la qualité du rapport, respectivement du bilan de mi-législature, qui se distingue fortement des éditions précédentes par sa clarté et sa lisibilité.

Je ne vais pas revenir sur toutes les remarques, respectivement sur les jugements de valeur ou les malentendus que l'on a pu entendre tout à l'heure. J'aimerais juste revenir sur deux ou trois points qui m'ont interpellé.

Concernant l'intervention de M. P. Wicht, pour le groupe UDC, évidemment, on aurait pu parler de la fusion. Elle était mentionnée dans le programme de législature. C'était un des projets phares mais qui, vous le savez tous, ne dépendait pas forcément de la volonté unique du Conseil communal, sinon cela ferait longtemps que cette fusion serait réalisée. Contrairement à ce que l'on a pu entendre, les membres du Conseil communal se sont investis de manière conséquente et régulière, pendant plus de deux ans dans les organes de ce projet de fusion, notamment dans le comité et/ou dans l'Assemblée constitutive où, comme ils le font déjà à l'Agglomération, les membres du Conseil communal de la Ville de Fribourg ont eu un rôle moteur pour ce projet.

Deuxième chose, si on n'en parle plus aujourd'hui, c'est effectivement que l'on a tourné la page. Ce n'est pas parce que l'on baisse les bras et que l'on ne veut pas renforcer le centre cantonal, c'est tout simplement parce que l'on a fait le constat, après l'échec du 26 septembre 2021, que nous avons, avec l'Assemblée constitutive, défini un projet de fusion qui comportait un nombre incalculable de concessions qui avaient été faites en faveur des autres communes afin de rendre ce projet de fusion plus attractif et afin de pouvoir le réaliser, du moins, avec un certain nombre de communes. C'est bien pour cela que l'on avait aussi prévu ce projet, respectivement ce vote consultatif. On connaît le résultat. Pour nous, mentionner cet échec n'était pas forcément nécessaire dans l'état des réflexions actuelle. Aujourd'hui, en ce qui concerne la collaboration intercommunale, bien sûr que l'on n'a pas fermé les frontières. On continue de travailler avec les communes voisines sur des projets bilatéraux, et surtout au sein de l'Agglomération puisque là, une fois de plus, les membres du Conseil communal y jouent un rôle moteur dans sa transformation en une association de communes qui continuera à fonctionner et à assurer une collaboration intercommunale sur les domaines qui sont dans son champ de compétence.

Herrn P. Wicht, der übrigens als einziger Intervenient hier die deutsche Sprache verwendet hat, danke ich dafür. Wir haben uns nicht damit begnügt nur eine Zweisprachigkeitskommission zu schaffen. Natürlich ist klar, dass man von aussen mehr sehen oder hören möchte. Wir arbeiten daran. Man kann nicht mit Massnahmen eine Gemeinde, deren sprachliche Minderheit 15% beträgt, einfach so in die Realität einer anderen Gemeinde katapultieren, welche immer wieder als Beispiel zitiert wird und deren französischsprachige Minderheit 40% betrifft und die eine ganz andere Realität und einen ganz anderen Umgang im Alltag mit ihrer Zweisprachigkeit hat. Was wir gemacht haben, schon seit 2016 und erst recht seit 2021, beschränkt sich nicht auf die Schaffung einer Kommission, sondern umfasst viele Massnahmen, die im ausführlichen Bericht zur Anfrage n° 23 der damaligen Generalrätin Christa Mutter erfolgten, nämlich auch verstärkte Anstrengungen um die Zweisprachigkeitskompetenzen innerhalb des Stadtpersonals zu verstärken. Hier wurde vieles gemacht. Viele Mitglieder des Stadtpersonals verfolgen die Sprachkurse, die unentgeltlich angeboten werden. Wir übersetzen mittlerweile praktisch alles. Wir funktionieren wie eine offiziell zweisprachige Gemeinde, was früher überhaupt nicht der Fall war. Wir übersetzen alle an den Generalrat gerichteten Botschaften integral. Früher wurden nur Zusammenfassungen übersetzt. Die ganze zweisprachige Identität der Stadt Freiburg hat sich massiv verstärkt und das geht in die Richtung, die wir damals im Bericht zur Anfrage n° 23 signalisiert hatten.

Au sujet du projet de piscine, effectivement, on se contente, dans ce rapport de mi-législature, d'une remarque qui est relativement succincte. Les études sont en cours. Il s'agit d'un projet extrêmement complexe, qui n'a rien à voir avec le projet qui a été réalisé en peu de temps, on le concède, dans notre commune voisine. Par contre, on préfère planifier de manière soigneuse et longue plutôt que de faire du travail à l'emporte-pièce, ou alors de subir des surcoûts comme on peut le voir actuellement dans une autre ville suisse, laquelle planifie une piscine de 50 mètres et qui a affiché déjà des surcoûts de plus de 100% sur ce projet. On préfère donc planifier soigneusement et venir le moment venu. Nous reviendrons avant la fin ou pour la fin de cette législature avec des informations bien plus avancées sur ce projet.

J'en ai terminé. Il y a eu quelques questions plus précises auxquelles je n'ai pas forcément les réponses. Je ne sais pas si mes collègues ont des réponses aux questions sur les retards des travaux des escaliers du pont de Zaehringen, respectivement sur l'avancement du projet de la gare. Je peux, de manière générale, quand même répondre à M. le conseiller général J. Fonjallaz que nous ne

maîtrisons pas l'entier de l'avancement du projet de la gare, vu que les opposants ont un levier que nous ne pouvons pas forcément toujours influencer.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Concernant les travaux des escaliers du pont de Zaehringen, je peux vous dire que le calendrier est tenu dans le sens où, à l'époque, ce qui a été communiqué consistait à dire que les travaux devaient durer environ une année. C'est une communication qui a été faite au début du chantier, en août. L'inauguration est prévue le 1^{er} décembre 2023. Ainsi, le timing est tenu. L'avancement de ce chantier, vous le savez, est également influencé par l'autre chantier qui se trouve juste à côté. Vous pouvez déjà noter la date du 1^{er} décembre 2023 pour l'inauguration de ces escaliers. Certains d'entre vous ont déjà pu visiter le chantier et d'autres, sauf erreur, ont reçu une invitation de la part du secrétariat du Conseil général.

Par rapport à la question du surcoût, il est encore trop tôt pour donner une indication, dans le sens où le chantier n'est pas encore terminé. Les derniers devis doivent encore rentrer et être bouclés. Comme de coutume, il y aura un décompte usuel qui sera transmis à la Commission financière, ainsi qu'au Conseil général, qui pourra en prendre acte et qui pourra vérifier si des surcoûts ont eu lieu ou pas avec ce chantier, comme pour n'importe quel autre. A ce jour, je n'ai aucune indication qui permettrait de dire qu'il y a un risque financier en lien avec ce chantier.

Au sujet de la place de la Gare et des éléments que j'ai pu évoquer, notamment lors de l'interview dans La Liberté, effectivement il faut savoir que c'est par courrier du 28 septembre 2023, c'est donc très récent, que l'Agglomération a informé le Conseil communal que c'est la Confédération qui a changé son fusil d'épaule. Jusqu'à présent, la Confédération a toujours indiqué que, pour des mesures qui relèvent du plan d'Agglomération génération II, pour pouvoir bénéficier de la subvention fédérale, les travaux doivent débuter avant la fin 2027; que ce délai pouvait être prolongé s'il ne pouvait pas être respecté en raison de procédures judiciaires qui bloquent l'élément. Et c'est par ce courrier du 28 septembre 2023 que l'Agglomération informe la Commune que la Confédération a changé cet avis, elle dit à toutes les communes que "si vous n'arrivez pas à respecter ce délai de 2027, en raison de procédures judiciaires, le financement de la Confédération est mis en péril, voire tombe". C'est donc une véritable nouveauté qui a un impact, vous le savez, sur le projet de requalification de la place de la Gare puisque, cela ressort d'ailleurs aussi du bilan de mi-législature, il y a des mesures qui relèvent du PA2 et une partie qui relève du PA3. En tout cas, pour les mesures du PA2, il y a ici un risque très concret qu'à la fin du délai la subvention fédérale tombe et que les contribuables fribourgeois qui doivent payer la différence.

La Ville est actuellement en train d'analyser de manière approfondie ce revirement de situation et informera le Conseil général de l'évolution de cette situation, selon les voies usuelles.

Le Conseil général prend ainsi acte du bilan de mi-législature 2021-2026.

4. Plan directeur des infrastructures scolaires – Bilan intermédiaire – rapport

La présidente. Comme pour le bilan de mi-législature, le Conseil général ne fera que de prendre acte de ce bilan intermédiaire.

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des écoles et de la cohésion sociale. Wie sie wissen ist im Schulreglement eingeschrieben, dass wir sowohl einen Richtplan, wie auch einen Zwischenbericht dieses Richtplans mit dem Legislaturzwischenbericht dem Generalrat unterbreiten sollen. Wir haben ihnen den Richtplan im letzten Oktober präsentiert und sind nun mit diesem Zwischenbericht des Legislaturplanes wieder im vorgegebenen oder gewünschten Rythmus.

Le plan directeur englobe, comme vous le savez, les infrastructures de l'école primaire et enfantine, ainsi que les infrastructures des CO. Il inclut aussi dans cette dernière version, pour la première fois, les infrastructures des accueils extrascolaires. Cela nous permet vraiment une planification complète de toutes les infrastructures et d'avoir une vision globale des besoins en infrastructures scolaires, y compris l'accueil extrascolaire qui fait partie des besoins des familles. Le plan directeur est élaboré en étroite collaboration avec le Service d'urbanisme et d'architecture de M. E. Moussa, que je profite de remercier.

Urbanisme et architecture réalise, évidemment, les études qui découlent de ce plan directeur, mais aussi les projets tels que les rénovations ou les constructions. Ces projets-là sont réalisés et inscrits dans les investissements du Service d'urbanisme et d'architecture.

Que s'est-il passé pendant cette dernière année, depuis 2022? Nous sommes vraiment dans la continuité. Nous avons poursuivi et également approfondi le travail sur la méthode de projection des effectifs. L'objectif est d'avoir un outil de planification plus affiné et plus fiable, qui nous permette de bien planifier ces infrastructures. Nous avons également affiné la planification par site. Vous avez lu, dans le document, où on en est pour chaque site.

J'aborde rapidement l'évolution des effectifs depuis l'année scolaire 2022-2023. Dans les écoles primaires, nous avons une tendance légère à l'augmentation des effectifs. Cette augmentation se poursuit déjà depuis un petit moment. Nous avons ouvert, pour cette année scolaire 2023-2024, 2.4 classes en école primaire. Pour les accueils extrascolaires, vous avez également vu une augmentation accrue de la fréquentation. On a une augmentation de 12.8% de fréquentation et de 15.4% de demandes d'unités supplémentaires. Cela veut dire qu'il y a plus d'enfants qui fréquentent les accueils extrascolaires, et les enfants qui les fréquentent, les fréquentent plus souvent.

Ce qui est nouveau dans ce rapport intermédiaire, c'est que nous avons procédé à une estimation de la fréquentation des accueils extrascolaires jusqu'en 2040 pour permettre une planification un peu plus à long terme. Nous nous sommes renseignés aussi auprès d'autres villes au sujet de l'état des fréquentations, par exemple dans les grandes villes en Suisse. Nous avons conclu qu'une fréquentation entre 50% et 70% par site est réaliste. Vous avez aussi constaté l'augmentation conséquente que l'on a eue cette année. Nous sommes donc convaincus que si on veut répondre à long terme aux demandes en accueil extrascolaire, nous devons tabler sur une fréquentation entre 50% et 70%. Cela nous permet de planifier les infrastructures à long terme dans l'optique de pouvoir répondre à la demande aussi à l'avenir.

A ce sujet, l'ordre du jour de la prochaine séance contiendra le rapport final au postulat n° 78, qui traite des perspectives d'avenir dans les accueils extrascolaires.

Les besoins actuels, qui ont été supérieurs à l'année passée pour les accueils extrascolaires, ont été comblés avec des locaux supplémentaires. Nous nous attendons à ce que les besoins continuent d'augmenter, et d'autres solutions sont donc nécessaires dans la planification.

Aktuell sind wir daran die Planungen nach Standort zu verfeinern, d.h. zuerst wird die Bedürfnisklausel erstellt, anschliessend folgen die Machbarkeitsstudien, die im Budget eingeschrieben werden.

Pour les CO, vous avez vu qu'une étude a été menée conjointement entre Microgis et la COSAHL. Cette étude pronostique un pic du nombre d'élèves en 2030. Nous planifions donc pour 1'200 élèves. Les deux grandes prochaines étapes sont les rénovations du CO du Belluard ainsi que la rénovation du CO de Jolimont. Nous faisons cette planification en étroite coordination avec la COSAHL, vu qu'aujourd'hui une grande partie des élèves de ces deux écoles viennent encore de la COSAHL. Ces élèves vont partir quand le CO de Givisiez ouvrira ses portes. Evidemment que l'on doit trouver des solutions pour les élèves pendant la rénovation des infrastructures.

En ce qui concerne les salles de sport, une étude est également nécessaire pour planifier vraiment les besoins scolaires. Cette étude va aussi être inscrite dans le budget.

Zum Schluss kann ich zusammenfassend sagen, dass die Arbeiten an jedem Standort im Gange sind, der eine Veränderung oder Evolution erfahren wird (Renovation oder Vergrösserung), sowie auch die Arbeiten für eine optimale Vorhersage und Planung. Hier arbeiten wir mit der Baudirektion zusammen. Unser Ziel ist es die Schulinfrastrukturen weiterzuentwickeln, die schulischen Bedürfnisse im Horizont 2030 und darüber hinaus abzudecken und die Planung und Umsetzung möglichst nahe auch an den realen Bedürfnissen anzupassen. Das ist, wie sie wissen, eine Herausforderung. Die ausserschulischen Betreuungsstellen möchten wir ebenfalls so planen, dass wir nicht hinterherhinken, sondern, dass auf die zukünftige Nachfrage Folge geleistet werden kann. Deshalb wurde eine Frequentierungsschätzung von 50 bis 70% pro Standort in die langfristige Planung aufgenommen.

Discussion générale

Rapport du groupe Le Centre/vert'libéral

Schenker Claude (Le Centre/PVL). Infantine, primaire, secondaire, accueils extrascolaires: c'est la bouteille à l'encre! Oui, j'ai voulu cette belle expression qui veut dire que c'est la plus totale inconnue, car elle vient des écolier·ère·s qui à l'époque ne pouvaient pas savoir si leur encrier était vide ou non, tant les parois de la bouteille étaient rendues opaques par l'encre séchée.

Cette planification et ce bilan intermédiaire ont le mérite d'exister. Je rappelle que c'est grâce à notre groupe que le règlement scolaire le prévoit ainsi. Cependant, à la lecture de ce bilan, on a un peu l'impression que le Conseil communal ne sait lui-même pas trop où il va. Il y a un an, je constatais pour notre groupe que le plan de 2021 était un état des lieux et non une planification. Ça

reste trop vrai pour ce bilan aussi. Certes, il nous permet de prendre conscience de la grande complexité du sujet, mais le Conseil communal ne planifie guère, il se contente de gérer, pragmatiquement peut-être, mais sans ambition, sans anticipation. Je prends pour seul exemple le Schoenberg, où aucune infrastructure n'est envisagée, alors que les Hauts de Schiffenen et le Pfaffengarten vont se densifier.

En certains endroits, cette planification démontre tout de même des progrès et nous encourageons le Conseil communal à poursuivre dans ces directions:

- 1) Il s'est rendu compte de la nécessité de combiner les méthodes pour estimer l'évolution démographique, les PAD ne pouvaient, évidemment, pas suffire à eux seuls pour des projections fiables.
- 2) Les accueils extrascolaires font enfin pleinement partie des réflexions, cela a été dit, et ils font même partie de certains programmes de rénovation. C'est un minimum qui doit être appliqué non seulement pour l'un ou l'autre site, mais pour tous.
- 3) Idem pour les salles de sport, mais on constate que les réflexions sont vraiment à un stade embryonnaire ici.
- 4) Enfin, nous cautionnons pleinement cette idée que le Conseil communal semble avoir enfin fait sienne d'un site primaire tampon à Jolimont; il pourrait décharger non seulement Jura et Vignettaz comme mentionné dans le rapport, mais à notre avis aussi Pérolles, voire le Bourg, au besoin. Je rappelle que notre groupe propose depuis longtemps la création d'un tel sous-cercle flexible à Jolimont pour absorber tout éventuel surplus de ces quatre cercles voisins, et régler ainsi à long terme la planification en enfantine et au primaire, accueil extrascolaire inclus.

En d'autres endroits cependant, cette planification est objectivement inquiétante et nous prions le Conseil communal de trouver d'autres solutions:

- 1) Comme dans le plan de l'an passé, le Conseil communal ne parle quasiment pas du personnel, de l'encadrement professionnel indispensable, notamment pour les accueils extrascolaires.
- 2) Le Conseil communal évoque l'hypothèse selon laquelle le CO de Jolimont ne laisserait éventuellement plus assez de place, ou pas avant très longtemps, pour un site primaire tampon dont je viens de parler, site pourtant urgemment nécessaire et plébiscité par ailleurs dans le rapport.
- 3) Il est inquiétant aussi que le Conseil communal évoque un nouveau CO en ville, car la rénovation du Belluard diminuerait sa capacité de près de la moitié. Là, on ne comprend plus vraiment: est-ce le spectre du gouffre du CO de Pérolles qui réapparaît? On ne l'espère pas, car on nous confirme aussi que des centaines de places vont se libérer dans les CO de la ville dès la construction de celui de Givisiez. À notre avis, le Conseil communal doit alors absolument maintenir assez de places entre Jolimont, Belluard et DOSF, y compris pour un site primaire à Jolimont, quitte alors à rénover différemment les deux CO francophones.
- 4) Il est inquiétant aussi que revienne, discrètement, la mauvaise idée d'une densification supplémentaire du site de la Vignettaz, qui compte déjà nettement plus de 700 élèves. Cela contredirait totalement l'objectif stratégique, que le Conseil communal claironne par ailleurs

fièrement dans le plan de l'an passé -notre groupe l'y appelle de longue date-, de maintenir des sites scolaires à taille humaine, de proximité, à savoir dans les quartiers.

- 5) Il est extrêmement inquiétant enfin, dans le sens de cet objectif d'école de quartiers, que pour la question Neuveville/Bourg, le Conseil communal se limite à demander au Canton d'y réfléchir et n'envisage lui-même aucune solution à court terme. En somme, il se limite à prendre acte de cette répartition boiteuse, défavorable aux nombreuses familles concernées, mais aussi aux intérêts de la Ville et contraire à l'objectif stratégique d'écoles de quartiers. Certes, nous saluons l'idée d'inclure l'Auge et le bilinguisme dans les réflexions, mais il y a sur ce dossier un impératif urgent d'action du Conseil communal. Il n'est pour nous pas concevable que les vertes directrices des écoles des niveaux cantonal et communal n'aient rien d'autre à proposer. La situation concrète de la capitale, sa géographie, sa politique d'accueils extrascolaires et de quartiers, doivent permettre une solution rapide tendant au maintien des classes dans tous les quartiers de domicile, si nécessaire avec une exception ponctuelle en cas de sous-effectifs.

Notre groupe prend acte de ce bilan. Cela reste toutefois la bouteille à l'encre et cela nous oblige, conseillers-ères généraux-ales, à faire preuve d'une confiance un peu aveugle envers le Conseil communal. L'exemple du bâtiment B de la Vignettaz qui va suivre, nous le démontrera à nouveau.

Rapport du groupe des Vert-e-s

Cattin Kuster Josée (Vert-e-s). Une année après la présentation du plan directeur des infrastructures scolaires 2021-2026, le groupe Vert-e-s a pris connaissance du bilan intermédiaire et remercie le Conseil communal et ses collaborateur-ric-e-s pour le travail réalisé.

Nous constatons avec satisfaction le développement des outils permettant à la Ville de réaliser des projections démographiques les plus correctes possibles. En effet, estimer au plus juste le nombre d'élèves est indispensable pour proposer des infrastructures scolaires, extrascolaires et sportives adaptées aux effectifs et aux usages, à court terme comme sur un horizon plus lointain. À ce titre, la démarche "Habitat 2040" entreprise par la Ville pour connaître précisément la situation démographique de la commune et élaborer une politique du logement est à saluer. Nous sommes convaincus que des stratégies cohérentes et coordonnées sont nécessaires pour comprendre qui sont les habitant-e-s de notre ville, quels sont leurs besoins et quelles sont les offres. Même si les prévisions restent des prévisions, c'est en se dotant de tels outils que nous pourrons établir des constats, élaborer une vision souhaitable pour Fribourg et fixer des objectifs pour un développement harmonieux de notre ville, ses aménagements et ses infrastructures.

À la lecture de ce bilan intermédiaire, nous constatons qu'il y a beaucoup à faire pour rénover, agrandir et adapter les écoles. Autant d'opportunités pour faire des choix ambitieux, comme pour la rénovation du bâtiment B de la Vignettaz. N'oublions pas que les cours des écoles font partie des infrastructures scolaires et, comme soulevé lors de la dernière séance par notre collègue Chloé Zainal, elles nécessitent sans délai d'être équipées pour affronter les canicules qui sont de plus en plus fréquentes et de plus en plus intenses.

En ce qui concerne les accueils extrascolaires, leur succès, tant en nombre d'enfants qu'en nombre d'unités demandées, continue à croître. Alors qu'on pouvait lire l'année dernière que cinq des six

accueils avaient atteint leur capacité maximale pour la rentrée 2022-2023, on apprend dans le bilan intermédiaire que des solutions ont pu être trouvées pour créer 112 places supplémentaires pour la rentrée 2023-2024. Cet effort est à souligner, tout comme l'objectif affiché par le Conseil communal d'atteindre une offre permettant d'accueillir dans tous les quartiers entre 50% et 70% des enfants. Cet objectif illustre d'une part la volonté de planifier pour répondre à la demande à long terme et démontre d'autre part une vision moderne de la société et d'une ville qui se veut attractive pour les familles. Un bémol toutefois: il y a un manque chronique de personnel germanophone dans les accueils extrascolaires, on ne peut qu'encourager nos conseillers communaux à tout mettre en œuvre pour favoriser le bilinguisme cher à notre ville.

À ce sujet, la demande faite à la DFAC de réfléchir à regrouper les écoles de l'Auge et de la Neuveville avec un enseignement dans les deux langues est une excellente initiative, notre groupe attend de l'État une réponse exemplaire. En attendant une évolution dans ce sens, nous avons pu constater dans le cadre de la fusion entre les écoles du Bourg et de la Neuveville que la Ville a utilisé toute la marge de manœuvre qu'elle avait, notamment en réorganisant les accueils extrascolaires des deux quartiers. La rentrée s'est apparemment bien passée et le 30 km/h est du reste plus que bienvenu dans ce contexte, pour les élèves du Bourg et de la Neuveville qui se déplacent d'un quartier à l'autre comme pour tous les écoliers qui sillonnent nos rues.

En conclusion, le groupe Vert-e-s encourage le Conseil communal à poursuivre ses efforts sans relâche et sans délai pour développer des infrastructures où élèves et enseignant-e-s se sentent bien et où les apprentissages et les liens sociaux sont mis au cœur des réflexions.

Rapport du groupe libéral-radical

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du plan directeur des infrastructures scolaires 2021-2026 - Bilan intermédiaire. Au passage, il remercie le Conseil communal ainsi que tous les Services communaux impliqués pour ce document détaillé et instructif.

Nous pouvons lire en page 1 "Fusion EP Bourg et EP Neuveville", "Nouvelle méthode de prévision des besoins", "Intégration dans la planification d'un taux de fréquentation des AES entre 50% et 70%", "Etudes pour des rénovations", qui sont les éléments mis en lumière grâce à ce plan directeur des infrastructures scolaires 2021-2026. Ainsi, le groupe constate qu'un tel outil de travail est utile à notre Exécutif communal, voire même nécessaire.

L'évolution des effectifs scolaires 1H à 11H constitue un véritable exercice d'équilibriste pour le Conseil communal en matière de planification, tout comme celle de l'évolution des demandes de places en AES.

Dans le but de définir et de maîtriser le mieux possible les différents besoins scolaires et en AES, le groupe adhère à l'idée de la Ville de Fribourg de compléter la méthode actuelle des cohortes (court terme) par une nouvelle méthode de projection démographique prenant en compte "un potentiel de nouveaux enfants lié aux changements immobiliers (moyen et long termes)". Le groupe demande qu'une évaluation de cette nouvelle méthodologie fasse l'objet d'un chapitre spécifique dans la prochaine actualisation du plan directeur des infrastructures scolaires qui sera présenté au Conseil général.

Depuis quelques années, il ressort que dans la plupart des familles de la ville de Fribourg, les deux conjoints travaillent, signe que la société se transforme. Ceci induit une demande accrue de places en AES afin d'assurer une prise en charge des enfants.

Le groupe apprécie que le Conseil communal adapte rapidement le personnel d'encadrement et d'accueil en fonction des besoins.

Pour la période 2023-2024, il est à constater que cinq AES sur six fonctionnent à flux tendu. Heureusement, la Ville a trouvé des solutions pour chacun d'eux. Vu la tendance haussière des inscriptions, le groupe espère que l'Exécutif communal a pu, dans la mesure du possible, s'y prendre à l'avance pour 2024-2025. Il comprend bien les défis que doit relever le Conseil communal dans le domaine des AES et l'encourage dans sa tâche. La nouvelle méthode précitée (paragraphe 3) devrait également l'aider dans son travail.

Lors de la séance du Conseil général du 10 octobre 2022, le groupe a émis le souhait que la Ville de Fribourg mette en place un horaire continu. Ce lundi soir 30 octobre 2023, le groupe réitère son vœu afin que les parents puissent concilier au mieux vies familiale et professionnelle.

C'est sur ces quelques mots que le groupe libéral-radical prend acte du plan directeur des infrastructures scolaires 2021-2026 - Bilan intermédiaire.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Wicky Collaud Chantal (CG-PCS). Le plan directeur des infrastructures scolaires nous offre un état des lieux détaillés des infrastructures, du nombre d'élèves, et surtout il nous présente une projection de la fréquentation des écoles des différents quartiers, ce qui permet de réfléchir adéquatement au dimensionnement des différents sites scolaires. Ce document nous renseigne précisément sur les travaux et les réaménagements à entreprendre dans les écoles de quartiers et les CO pour suivre l'évolution démographique et pour pouvoir accueillir tous les élèves. Nous remercions le Conseil communal pour ce bilan détaillé.

Nous avons également lu avec beaucoup d'intérêt qu'une réflexion va être menée pour regrouper les écoles de l'Auge et de la Neuville en intégrant la notion de bilinguisme, notion qui nous tient particulièrement à cœur et que nous souhaitons voir se pérenniser à l'école de la Vignettaz, où se déroule actuellement un projet pilote, et se développer sur d'autres sites scolaires.

Nous avons également pu apprécier qu'une large part de ce bilan est consacré aux accueils extrascolaires. Nous remercions le Conseil communal pour les efforts consentis afin d'augmenter le nombre de places d'accueil et répondre ainsi à la demande croissante. Des solutions ont été trouvées au niveau des locaux et du personnel encadrant pour l'année scolaire 2023-2024. On note aussi que des réflexions sont en cours pour faire face à l'augmentation de la demande de places d'accueil pour les années à venir. Cependant, parmi la multitude de renseignements chiffrés qui figurent dans ce document, nous n'avons pas trouvé de chiffres concernant le pourcentage d'enfants accueillis par rapport à la demande. Lausanne a défini une politique "un enfant, une place". Est-ce que c'est le cas actuellement à Fribourg? En d'autres termes, est-ce que le nombre de places répond à 100% de la

demande? La réponse à cette question nous intéresse tout particulièrement, car le manque d'unités d'accueil est une grande source de stress pour les parents au moment de la rentrée des classes.

Pour terminer, nous souhaitons attirer l'attention du Conseil communal sur la nécessité d'intégrer la planification d'infrastructures sportives lors de rénovation ou de la construction de bâtiments scolaires, car celles-ci sont souvent en nombre limité et ne permettent pas toujours une pratique sportive dans les meilleures conditions.

Rapport du groupe socialiste

Allenspach Christoph (PS). Le groupe socialiste remercie le Conseil communal pour la planification minutieuse et détaillée des infrastructures scolaires. Nous constatons qu'entre-temps, de nombreuses bases ont été créées afin de prévoir l'évolution des effectifs scolaires et de l'accueil extrascolaire. La planification des locaux scolaires a été lancée en conséquence. Cela n'a pas toujours été le cas. Il y a encore 20 ans, le Conseil général devait se battre pour obtenir des informations et les réponses étaient plus que maigres. Aujourd'hui, nous pouvons constater que le Conseil communal sait agir de manière flexible à l'évolution et que des planifications erronées pour les bâtiments scolaires ont été évitées en conséquence.

So wurde, um ein Beispiel zu nennen, in der Legislatur 2011-2016 ein neuer Kindergarten in der Neustadt vorgesehen. Inzwischen wissen wir, dass die Schülerzahlen deutlich gesunken sind und das weit fortgeschrittene Projekt musste aufgegeben werden. Damals war die Planung einigermaßen rudimentär. Wir nehmen ausserdem gerne zur Kenntnis, dass der Gemeinderat nach der erzwungenen Fusion zwischen den Schulen Neustadt und Bourg nun vorausschauend agiert und den Zusammenschluss der beiden Schulen in der Unterstadt anstrebt. Wobei auch ein zweiter Aspekt, der von vielen Eltern gewünschte zweisprachige Unterricht eine Rolle spielen soll. Mit diesen Bemerkungen danken wir dem Gemeinderat.

Rugo Claudio (PA). Veuillez m'excuser, Mme la présidente, je n'ai pas vraiment lu ce rapport étant donné que je me suis mélangé les pinceaux. Cela veut dire que j'avais préparé l'école du Botzet la dernière fois, etc., j'ai quand même une ou deux touches personnelles à vous dire.

La touche personnelle le contrat des nettoyeuses, qui œuvrent pour que les écoles soient propres. Je n'ai pas encore développé ce sujet étant donné que je m'attelle à un autre sujet que vous connaissez. Elles sont engagées à un pourcentage qui limite leurs cotisations au deuxième pilier, c'est à dire à 40%, en général. La limite tourne autour des CHF 20'000.-. Je remercie M. C. Schenker de s'être préoccupé des travailleurs des écoles. C'est lui qui m'a un peu mis la puce à l'oreille.

Planifier l'avenir, j'en prendrai connaissance prochainement lorsque je lirai le document qui doit être mélangé dans mes papiers. Par contre, je peux vous rappeler que c'est lors de la séance de janvier 2016, si je ne m'abuse, que ce même Conseil communal planifiait la construction d'une école à la Neuveville pour CHF 1 million, d'après les chiffres donnés par un membre du groupe libéral-radical. Ce montant a été jeté par la fenêtre car l'école de la Neuveville ne s'est pas faite. Il y a eu toutes les études, un concours, l'acceptation du projet, rien ne s'est fait. Quelques années après, on apprend qu'il n'y a plus ce nombre d'élèves et c'est ce même Conseil communal – c'est vrai qu'il n'y avait à l'époque que 20% des membres du Conseil communal actuel qui, il y a cinq ans, nous disait que

Fribourg allait devenir une mégalopole de 70'000 habitant·e·s. Voilà, c'est ce que je voulais rappeler à ce Conseil. Parfois, il faut voir le passé pour prévoir l'avenir.

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des écoles et de la cohésion sociale. Herzlichen Dank für ihre Rückmeldungen und Kommentare, die ich alle notiert habe. Gerne gehe ich auf einige kurz ein. Als erstes möchte ich daran erinnern, dass zwischen den beiden Berichten nur ein Jahr liegt. Es ist relativ eine kurze Zeit um wirklich grosse Schritte zu machen. In dem Sinn kann ich ihre zum Teil herausgehörte Frustration akzeptieren. Es sind wenig grosse Schritte aus diesem Bericht heraus zu lesen. Wie gesagt, es liegt ein Jahr dazwischen. Im nächsten Bericht werden sicher viele grössere Schritte zu lesen sein, der zusammen mit dem nächsten Legislaturplan erscheinen wird. Ebenfalls unterstreichen möchte ich, dass es sich um einen Richtplan der Infrastrukturen und nicht des Personals handelt. Alle Personalfragen, die hier aufgeworfen wurden, sind legitim aber sie werden nicht hier in diesem Bericht bearbeitet.

La question du Belluard a été mentionnée. J'aimerais quand même préciser que, comme c'est aussi écrit dans le document, que le nombre d'élèves pouvant être accueillis sera réduit vu que l'on supprimera les divers satellites qui existent aujourd'hui. Cela veut dire que le départ des élèves de la COSHAL sera, en tout cas en partie, compensé par la réduction de la capacité d'accueil, vu que l'on ne souhaite plus avoir plusieurs sites pour le CO du Belluard.

La question du bilinguisme, ainsi que celle du regroupement Bourg/Neuveville, ont été mentionnées. Nous les avons mentionnées dans le rapport parce que c'était, évidemment, un grand sujet avant les vacances d'été. On a aussi clairement dit que cela n'a aucune incidence sur la question des infrastructures ou sur les planifications d'infrastructures. Cela nous semblait quand même juste de mentionner cette fusion qui, comme cela a été dit, a été décidée par le Canton.

Le bilinguisme, comme vous l'avez constaté aussi dans le bilan de mi-législature est un sujet qui préoccupe beaucoup le Conseil communal et pour lequel il s'engage aussi. Cette demande à la DFAC a été faite. On est en discussion avec eux. On espère pouvoir avancer sur ce sujet également.

Par rapport à la question des cours d'écoles, que Mme J. Cattin Kuster a soulevée, comme je l'ai déjà dit, nous répondrons à la question de Mme C. Zainal lors de la prochaine séance.

J'ai entendu et noté aussi la demande de M. J.-P. Wolhauser d'une évaluation de la méthode dans le prochain plan directeur. Cette demande est notée.

Mme C. Wicky Collaud souhaite une étude sur les demandes en places d'accueil. La loi nous oblige de faire une étude tous les quatre ans sur la demande. La prochaine étude est planifiée. Aujourd'hui, je peux vous assurer que nous pouvons répondre à la demande avec la création des nombreuses places durant cette année scolaire. Nous pouvons répondre aujourd'hui à la plupart des demandes. Quasiment tout le monde a donc trouvé une place. Cela ne veut pas dire que tout le monde a trouvé une place exactement à l'unité qu'il a demandée. Cela n'est pas toujours possible.

Je pense avoir répondu à tous les aspects mentionnés et vous remercie de vos retours.

La présidente. Der Generalrat hat somit Kenntnis von diesem Zwischenbericht genommen und dankt dem Gemeinderat.

Pause

La séance est interrompue par une pause de 21.03 à 21.21 heures.

5. Demande de crédit d'ouvrage pour l'assainissement, la rénovation et la mise aux normes du bâtiment B de l'école de la Vignettaz – message n° 34

Rapport de la Commission financière

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. La Commission financière s'est réunie le lundi 25 septembre 2023, en présence du Conseiller communal et directeur de l'Edilité M. Elias Moussa, M. Enrico Slongo, architecte de Ville, accompagné de M. Jérémie Corminboeuf, chef de projet, pour examiner la demande de crédit d'ouvrage qui nous est adressée ce soir.

Nos remerciements leur sont ici adressés pour nous avoir présenté en détails le message n° 34 et pour avoir répondu avec précision à nos quelques questions.

Soulignons en préambule que ce message n'a pas suscité une foule de questions et que de manière générale, les membres de notre Commission ont souligné l'aspect novateur de ce projet, qui s'inscrit dans un contexte très clair et pertinent, puisque, comme il vient d'être évoqué dans le débat précédent, cette rénovation se justifie par la clause du besoin formulée par le Service de écoles. Notre Commission salue la qualité du message et les objectifs de durabilité de ce projet de rénovation; elle est tout particulièrement heureuse de lire que des collaborations sont prévues avec la Ressourcerie, association qui promeut la mise en œuvre de l'économie circulaire, outil de transformation économique, sociale et environnementale.

Le caractère novateur de cette rénovation réside dans la volonté de tester le label Standard de la Construction Durable Suisse (SNBS), avec comme objectif d'en faire un projet pilote pour les futurs chantiers de la Ville. Certes, cette certification a un coût non négligeable d'environ CHF ½ million, mais vous l'aurez bien compris, la Ville compte sur le moyen terme avec des coûts moindres d'entretien que pour une rénovation "classique". Une réflexion sur les coûts-bénéfices à long terme permettra de savoir dans quelle mesure la Ville poursuivra cette voie-là.

Les aspects édilitaires ont été discutés en Commission d'édilité et nous laisserons la main pour ces questions à cette Commission, mais nous souhaitons cependant louer la volonté de la Ville de développer un projet flexible qui s'adapte aux différents besoins d'une école en fonction de l'évolution de la situation, puisque les besoins diffèrent selon les niveaux des cycles scolaires. Il nous semble que cette manière de faire et de penser permettra certainement des économies à futur.

Notre Commission a demandé des précisions sur le montant de CHF 659'000.- attribué aux aménagements extérieurs. Il nous a été précisé qu'une cour de récréation extérieure verra le jour, qui fera également office de "jardin pédagogique". Cette proposition fait suite à une proposition des

enseignant·e-s, qui souhaitent disposer d'un tel environnement pour faciliter la mise en place de ce qui se pratique couramment aujourd'hui à l'école, à savoir "l'école en forêt" ou la pédagogie par la nature.

Au final, l'entrée en matière n'a pas été combattue, aucune proposition de renvoi n'a été présentée, et notre Commission a approuvé ce crédit d'ouvrage à l'unanimité de ses 7 membres présent·e-s ce crédit d'ouvrage.

de Reyff Charles, président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures.

C'est le 20 septembre passé que notre Commission s'est réunie pour traiter du message n° 34. Notre séance a débuté par une visite du bâtiment qui nous a permis de faire le lien entre le texte du message et la réalité du terrain. Je remercie, à mon tour, en particulier M. le directeur de l'Edilité, Mme la directrice de l'Enfance, des écoles et de la cohésion sociale ainsi que l'architecte de Ville et le chef de projet pour leurs explications détaillées. Grâce à cette visite, les éléments expliqués dans le message ont pu être visualisés ou imaginés par chacun·e avant d'aborder la discussion plus théorique.

L'ensemble des membres du Conseil général ayant pu prendre connaissance du message avant cette séance, je ne reviendrai pas en détails sur les informations que vous avez pu y trouver.

Au début de ce rapport, je tiens à vous faire part d'un certain soulagement de notre Commission de voir enfin aboutir ce projet après quatre crédits d'étude qui ont commencé en 2017 déjà.

Avant d'évoquer le projet en lui-même, je relève quelques thèmes qui ont retenu notre attention.

C'est tout d'abord la question de la prise en compte de la clause du besoin datant de 2021 qui nous a interpellés. N'a-t-on pas de version plus actuelle? Madame la directrice des Ecoles nous a alors assuré que le bilan intermédiaire du plan directeur des infrastructures scolaires serait disponible pour la séance de ce soir. Nous l'avons dans l'intervalle reçu, nous avons pu en prendre connaissance, je ne reviendrai pas sur le traitement de l'objet qui vient d'être fait au point 4 de l'ordre du jour.

La Commission relève et soutient la démarche volontariste engagée par le Conseil communal en faisant du projet présenté ce soir un objet-test en vue de la labellisation SNBS. Certes, ce label provoque des surcoûts au moment de la réalisation, mais nous nous sommes laissés convaincre que, sur la distance, l'opération valait l'investissement.

Nous tenons également à relever le chapitre "réemploi" au point 2.2.5 de la page 8 du message. La solution trouvée pour le réemploi des fenêtres posées en 2017 nous semble tout à fait appropriée. Il en va de même pour ce qui concerne les contacts pris avec le centre de compétence du réemploi la "Ressourcerie". Ces démarches, qui s'inscrivent dans une vision globale favorisant la durabilité, sont largement soutenues par notre Commission.

Sur l'objet lui-même, la Commission de l'édilité soutient totalement le projet présenté par le Conseil communal.

Nous relevons en particulier la méthode retenue pour garder un maximum de flexibilité et de souplesse dans la répartition des espaces. En prévoyant une cloison amovible à chaque étage en lieu et place d'une cloison fixe entre la zone centrale et une des zones latérales, les concepteurs permettent ainsi de proposer soit deux salles de classe primaire et une salle d'appui ou une salle de classe primaire et une salle enfantine.

La création d'un élément de liaison entre le nouveau bâtiment D et le bâtiment B permet, tout en offrant des surfaces supplémentaires, de favoriser les échanges et la collaboration entre les enseignant-e-s des différents bâtiments du site.

Enfin, nous avons été attentifs aux explications reçues concernant les aménagements extérieurs. Nous avons bien noté que les moyens financiers sont prévus afin de développer et réaliser un projet de qualité tant pour la démarche "Ecole dehors", actuellement au stade de l'avant-projet, que pour assurer une surface de récréation adaptée pour tous les utilisateurs du site.

L'entrée en matière n'a pas été combattue et aucune proposition de renvoi n'a été présentée. Au vote final, c'est à l'unanimité des 10 membres présent-e-s que la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures a décidé de préavis favorablement l'objet présenté.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Il est évidemment toujours un plaisir pour la personne à la tête de la direction de l'Edilité de présenter un crédit d'ouvrage à ce Conseil. C'est donc avec ce plaisir-là que je partage encore quelques éléments en sus de ceux déjà développés par la présidente de la Commission financière et par le président de la Commission de l'édilité.

Premièrement, vous l'avez vu et je m'en excuse au nom du Conseil communal, un erratum a dû être introduit au niveau de l'arrêté puisque le crédit d'ouvrage qui vous est demandé n'est bien évidemment pas de CHF 1 million mais bien de CHF 10'157'000.- +/- 10%. Toutes mes excuses pour ce zéro qui s'est égaré on ne sait pas trop où. Ce montant-là, vous l'avez également vu dans le message, se base sur les 73% des soumissions rentrées et, si votre Conseil donne son feu vert ce soir, il est prévu que ce bâtiment soit opérationnel pour la rentrée 2026-2027.

Deuxièmement, l'élément que je souhaite souligner c'est que cette rénovation d'un côté s'inscrit dans le cadre de la planification Stratus, que vous connaissez tou-te-s très bien, mais également dans les objectifs de durabilité de la Ville de Fribourg. Cela a été évoqué ici notamment l'aspect du réemploi. Les fenêtres, qui devront être démontées au niveau du bâtiment Vignettaz B, seront réutilisées par les menuisiers de la Ville sur le site des Neigles. C'est aussi ici une volonté de la Ville, aussi pour d'autres objets de ce type, de s'orienter vers le réemploi des matériaux de construction.

Le label SNBS, si cette rénovation du bâtiment B porte ses fruits et apporte sa preuve, va vous accompagner encore pendant un certain nombre d'années. Comme cela a été dit, la Ville souhaite vraiment s'orienter vers ce label, que cela soit pour des constructions, pour l'aménagement, la planification ou aussi pour des quartiers. Je pense ici notamment au développement du PAD Torry-Est. Ce label SNBS nous permet de tenir compte de plusieurs éléments en lien avec la durabilité notamment. Vous avez à la page 6 du message les rubriques touchées. Le site internet du label est également très instructif pour celles et ceux qui souhaitent s'informer encore davantage (<https://www.snbs-batiment.ch>).

Vous l'avez aussi lu dans le message, en partant vers ce label, on respecte aussi la certification Minergie-P. Comme j'ai pu déjà le dire au sein des deux Commissions, malgré le fait que nous nous orientons vers la certification Minergie, il sera toujours possible d'ouvrir les fenêtres et donc d'aérer manuellement les salles de classe pour cet objet. C'est un élément que je souhaite vraiment souligner ici.

Les coûts, non pas les surcoûts, en lien avec ce label ont également été mentionnés. Il convient de rappeler aussi que la Ville va évaluer, à l'issue des travaux, la fonctionnalité du bâtiment mais également le côté financier pour justement voir si, le cas échéant, il faut encore adapter ce label ou l'utilisation de ce dernier. Je précise que, comme pour d'autres labels, d'autres certificats, il est possible d'obtenir un label de différents niveaux (Argent, Or, Platine). Ici, pour l'instant, on n'a pas encore le retour définitif puisque, évidemment, il faut d'abord réaliser la rénovation après avoir obtenu le feu vert du Conseil général. Dans le cadre de la démarche test, pour l'instant la Ville a une note provisoire de 5.4 qui nous achemine, si cette note devait être validée par la suite et si se passe comme prévu vers un label SNBS Or. Cela reste encore à confirmer par la suite, évidemment.

Troisièmement, je souhaite encore souligner la modularité des salles de classe. En effet, cela nous permet de réagir sur site en fonction de l'évolution des besoins et de cette clause du besoin, qui a donc été réactualisée en 2021 la dernière fois pour le site et qui répond également aux besoins pédagogiques sur site, avec le jardin extérieur et l'école dehors, qui sont également prévus par ce projet-là.

Je souhaite encore une fois relever le fait que les pavillons scolaires sur le site de la Vignettaz ne seront pas mis à la poubelle, ils seront réutilisés. Ils seront encore utilisés, notamment dans le cadre des travaux de rénovation du CO de Belluard et du CO de Jolimont, afin de permettre à la Ville d'avoir suffisamment de salles de classe à disposition pour bien organiser ces travaux de rénovations-là.

Pour conclure, je remercie les membres de la Commission financière et de la Commission de l'édilité pour les débats, les discussions constructives et les deux préavis favorables. Au nom du Conseil communal, je vous invite à soutenir ce crédit d'ouvrage.

Discussion général et d'entrée en matière

Rapport du groupe Le Centre/vert/libéral

Schenker Claude (Le Centre/PVL). Autant le dire d'emblée, notre groupe Le Centre/PVL soutient unanimement cette demande de crédit. Mais le Conseil communal a de la chance que ce soit une école. Car il faut une confiance un petit peu aveugle envers notre Exécutif, qui décidément navigue à vue et dépense sans vraiment compter. Je m'explique.

Quelques minutes après que nous avons pris acte du bilan intermédiaire de la planification scolaire, il nous faut traiter d'un crédit pour une construction scolaire, alors que ce même bilan ne nous en prouve même pas la nécessité. On nous dit au contraire qu'à la Vignettaz il y a surtout des besoins à court terme en accueils extrascolaires. Ailleurs, au Schoenberg, par exemple, on veille à intégrer aux projets de rénovation les besoins en accueils. Malgré cela, on nous propose ici de renoncer à des accueils dans le bâtiment B, ce qui aurait coûté nettement moins cher selon le message. Et l'on ne nous dit pas où seront placés les accueils à la Vignettaz, qui, soit dit en passant, mobilisent

actuellement, outre la salle polyvalente, environ sept salles de classe du bâtiment A. Le Conseil communal prend donc un pari, comme il l'avait fait il y a peu d'années pour le site de la Neuveville, en pariant qu'une deuxième filière était indispensable alors qu'il n'y en a plus aucune actuellement. C'est un pari donc que le Conseil communal prend qu'une filière est indispensable à la Vignettaz. Or, la Vignettaz rassemble déjà plus de 700 élèves, on l'a dit, et cela ne ressemble déjà pas du tout à nos fameuses écoles de quartier. Nous approuvons ce crédit, mais le bon sens de même que la réalisation des objectifs stratégiques de la législature supposent alors à notre avis:

- 1) que le bâtiment B remplace dès son ouverture les pavillons provisoires;
- 2) que ces pavillons feront au plus vite place nette pour une cour de récréation enfin agrandie et, dans l'idéal, reverdie;
- 3) que le site de la Vignettaz ne soit ensuite plus densifié davantage;
- 4) enfin, que les éventuels besoins supplémentaires soient couverts hors site, par exemple, par une école tampon à Jolimont.

Nous allons voter plus de CHF 10 millions, et plus de CHF 1 million supplémentaire a déjà été dépensé pour les études. Vous avouerez que ça coûte un bras!

Selon des statistiques connues, la construction d'une salle de classe en Suisse coûte normalement CHF 1 million en moyenne. Avec huit classes ici, ça pourrait faire CHF 8 millions. Mais non, le projet Vignettaz B est en outre une rénovation et non une nouvelle construction, cela devrait faire encore moins. Or, le crédit total devrait être supérieur et atteint plus de CHF 10 millions, je l'ai dit. Notre commune, comme Crésus (je n'ai pas dit Crésuz!), va dépenser CHF 11'250'000.- pour rénover huit salles. Certes, c'est pour une école, c'est pour nos enfants, c'est novateur, c'est durable, on y applique Stratus, SNBS, école dehors, volumes, flexibilité et matériaux dernier cri, inflation et autres. Mais tout de même, la commune dépense ici sans la mesure que l'on serait en droit d'attendre d'un bon gestionnaire. Alors on nous a déjà répondu que c'est la loi des marchés publics et que l'on a choisi l'offre économiquement la plus avantageuse. Mais alors désolé, c'est votre appel d'offres qui est trop luxueux! Ce crédit et d'autres avant lui atteignent des disproportions telles que nous demandons un contrôle bien plus serré des cahiers des charges pour les appels d'offres.

Techniquement, sur le projet, nous saluons notamment le réemploi des fenêtres, la cour de récréation qui servira aussi à l'école en plein air, la modularité des classes, le préau couvert, le lien avec la salle des maîtres du bâtiment D et la pose de très nombreux panneaux solaires. Je me suis même amusé à en compter pas moins de 170, c'est pas mal.

Des réserves ou regrets, tout de même. J'invite le Conseil communal à tenter d'y remédier:

- 1) on laisse en l'état sept vieux abris au sous-sol comme autant de dépôts inutiles;
- 2) on doit démolir à grands frais des escaliers construits tout récemment, parce qu'ils étaient trop raides. Ce n'est pas à la commune de payer, à notre avis. Les responsables doivent être recherchés;
- 3) enfin, regret toujours, on n'a pas de perspectives de démolition prochaine des garages devant les bâtiments B et D, démolition qui serait seule à-même d'assurer la liaison promise depuis tant d'années avec un parc de verdure.

La bouteille à l'encre, je vous le disais tout à l'heure. Mais peut-être le Conseil communal aura-t-il la sagesse, en tout cas nous l'espérons, de discerner un peu pour retenir certaines idées si elles s'avèrent bonnes pour la ville, y compris lorsqu'elles émanent d'autres milieux que la majorité en place.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Parpan Mario (CG-PCS). Unsere parlamentarische Gruppe hat mit grossem Interesse die Botschaft zum Baukredit für die Sanierung und Renovation des Gebäudes B der Vignattazschule studiert. Wir danken dem Gemeinderat für die ausführliche Botschaft, natürlich auch für die zur Regel gewordenen deutschen Version, aus der zum Glück mehr geworden ist als eine blosse Zusammenfassung. Vielleicht könnte man diesem Mehrwert mit einer passenderen Überschrift in Zukunft auch noch besser Ausdruck verleihen. Die Fraktion Mitte Links-CSP - so viel sei vorweggenommen - begrüsst das Projekt und wird den Baukredit einstimmig unterstützen.

Lassen sie mich ohne Anspruch auf Vollständigkeit auf ein paar wenige Punkte eingehen.

Wir begrüssen es, dass der Gemeinderat Wege sucht, möglichst nachhaltig zu bauen und die Standards "Nachhaltiges Bauen Schweiz" anwendet. Diese Standards beziehen alle drei Säulen einer nachhaltigen Entwicklung mit ein: Gesellschaft, Wirtschaft, Umwelt. Oft kommen gerade die gesellschaftlichen Aspekte zu kurz und wir betrachten es als einen entscheidenden Mehrwert, dass diese mit dem angestrebten Label angemessen berücksichtigt werden. Im Zusammenhang mit dem vorliegenden Projekt denken wir dabei im Besonderen an das Kapitel Partizipation und die Messgrösse 3 der Standards "Einbezug der Nutzenden" im Entwicklungsprozess und im Betrieb. Für Bildungsbauten sind das gemäss Kriterienbeschrieb SNBS, die Leitungspersonen der Bildungseinrichtung, die Lehrpersonen und auch die Lernenden. Diese sollen mittels moderierter Prozesse einbezogen und ihre Anliegen berücksichtigt werden. Dazu werden geeignete Kommunikationsgefässe gebildet, die es den Vertretern der Anspruchsgruppen erlauben, sich in den Planungsprozess einzubringen. Gerne würden wir vom Gemeinderat erfahren wie dieser Miteinbezug dieser verschiedenen Gruppen in der Planungsphase gehandhabt wurde und wie dieser Prozess in der Bauphase weitergeführt wird. Trotz unserer sehr positiven Haltung zu diesen Standards sind wir etwas erschreckt über die zusätzlichen Kosten, die das verursacht. Mehrkosten von 5% müssen auch einen entsprechenden Mehrwert schaffen. Neben dem angestrebten SNBS-Label ist das Minergie-P Zertifikat vom Kanton verlangt. Parallel dazu laufen die Analysen Stratus. Unser Anliegen ist es, dass der Gemeinderat darauf bedacht ist Doppelungen zu vermeiden, die Kosten-Nutzen-Analyse dieser Labels durchzuführen und die Verhältnismässigkeit des administrativen Aufwandes im Verhältnis zu den Baukosten sicherzustellen.

Weitere positive Elemente seien auch noch genannt. Die geplante Photovoltaikanlage sei hervorgehoben. Das Anbinden an das Fernwärmenetz und das Bestreben möglichst viele Materialien der Wiederverwendung zuzuführen, sei es durch die Nutzung im Gebäude selbst, durch die Wiederverwendung der Fenster für andere Bauten der Gemeinde oder durch die Zusammenarbeit mit der Ressourcerie. Massnahmen, die wir sehr begrüssen und die, soweit immer möglich, für alle Bauten der Stadt ein Muss sind.

Mit unseren besten Wünschen für eine möglichst reibungsarme und unfallfreie Bauzeit werden wir dem Baukredit zustimmen.

Rapport du groupe libéral-radical

Gex Océane (PLR). Notre groupe a étudié avec attention le message n° 34 relatif au crédit d'ouvrage pour l'assainissement, la rénovation et la mise aux normes du bâtiment B de l'école de la Vignettaz pour un montant de CHF 10'157'000.-

Le groupe libéral-radical Ville de Fribourg est conscient que le quartier de la Vignettaz a besoin de cette école et que la transformation doit aller de l'avant. C'est pour cela que notre groupe acceptera le crédit d'ouvrage à l'unanimité.

Le projet est globalement très bien présenté et n'a soulevé que quelques questions. Nous souhaitons intervenir sur quelques aspects et formuler des demandes au Conseil communal.

Unsere Gruppe schätzt es sehr, dass das Projekt eine gewisse Flexibilität in Bezug auf modulare Räume ermöglicht. Dennoch hoffen wir, dass diese Schule nicht unverhältnismässig gross wird und die Schülerzahlen in den nächsten Jahren nicht exponentiell ansteigen wird, nur weil die Möglichkeit besteht. Wir hoffen, dass die Schule eine Quartierschule bleibt und die Qualität für die Kinder und das Lernen gewährleistet wird. Was den baulichen Teil betrifft, haben wir keine Information über die Schüler oder Lehrpersonen mit eingeschränkter Mobilität gefunden. Ist ein Aufzug geplant?

La construction selon les normes durables sont importantes et notre groupe le salue, bien que la déconstruction totale et une reconstruction ne soient probablement pas plus onéreuses que ce projet. Nous ne remettons pas en question la construction durable selon les normes SNBS, mais les frais d'une labellisation doivent-ils absolument être imputés à ce projet? Est-ce que ce label est nécessaire et quelles sont les plus-values d'une telle labellisation?

Notre groupe remercie le Conseil communal d'aborder quelque peu les aménagements extérieurs, mais nous ne sommes pas satisfaits des informations données dans le message. En effet, les grandes lignes auraient dû être intégrées. Une estimation des coûts aurait également été souhaitable, étant donné que cet assainissement est en lien avec la durabilité et qu'il est déjà engagé depuis 2017. Notre groupe espère vivement que les futurs aménagements soient eux aussi durables, que le Conseil communal veille à ce que le projet inclue des revêtements perméables et garantisse de la verdure. De plus, nous espérons que les aménagements seront innovants et que la Ville pourra proposer un espace ludique et pédagogique inclusif.

Avec ces quelques remarques, notre groupe soutiendra ce crédit d'ouvrage.

Rapport du groupe socialiste

Perritaz Pierre-Alain (PS). Le groupe socialiste a attentivement examiné le message n° 34 du Conseil communal. Il remercie la direction de l'Edilité pour la qualité de ce message ainsi que la visite organisée pour les membres de la Commission de l'édilité dans le bâtiment B de l'école de la Vignettaz.

Actuellement, une partie des élèves de l'école de la Vignettaz utilisent des containers comme salles de classe. Nous constatons avec satisfaction que ces élèves pourront quitter ces containers et intégrer une nouvelle école rénovée.

Notre groupe salue les objectifs de durabilité mis en place par le Conseil communal pour la rénovation de cette école et notamment le fait de se conformer au label SNBS. Parallèlement à Stratus, ce label permettra de répondre à des normes de qualité élevée, comme l'énergie, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, aux normes incendie, etc. Le SNBS développé par la Confédération et le privé est basé sur trois piliers: société, économie et environnement. Même s'il est plus cher qu'une approche traditionnelle, il permet une véritable révolution pour le futur lors de constructions ou de rénovations de bâtiments.

Pour l'école en elle-même, notre groupe a analysé avec satisfaction les choix faits par le Conseil communal concernant les salles de classe qui seront dorénavant modulables, et dont une partie de la paroi intérieure sera vitrée jusqu'au sol. Il salue aussi la suppression de l'escalier qui était dangereux, situé entre les bâtiments B et D. Il sera remplacé par une liaison au rez-inférieur pour prolonger la salle des maîtres. Notre groupe se réjouit que les fenêtres de cette école soient réutilisées pour un bâtiment des Neigles. Il salue aussi la collaboration avec l'association la "Ressourcerie" pour différents éléments qui pourront y être recyclés.

Cette rénovation répond aussi à une demande du Service des écoles pour un projet nommé "Ecole dehors". Le groupe socialiste salue dès lors les aménagements prévus dans la cour de ce bâtiment avec, entre autres, de nombreux arbres et autres végétaux qui répondront aux nouvelles exigences pour la biodiversité.

Pour finir, il ressort trois points importants pour ce projet:

- 1) Il y a toujours des pavillons provisoires dans la cour. La rénovation permettra de les enlever pour avoir davantage d'espaces extérieurs de qualité pour les élèves.
- 2) Il ne s'agit pas d'un nouveau bâtiment mais d'une rénovation des volumes existants.
- 3) Entre la dernière actualisation de la clause du besoin en 2021 et maintenant, il n'y a que deux ans qui ont passé. C'est un délai raisonnable pour la planification architecturale qui aboutit à ce message. Par contre, attendre chaque actualisation de la clause pour décider d'un projet amènera inévitablement à une sorte de paralysie, alors que les besoins sont bien présents et peuvent être évalués de manière plus continue et fiable.

Le message n° 34 pour la mise aux normes du bâtiment B de l'école de la Vignettaz répond parfaitement à l'objectif de législation du Conseil communal visant l'exemplarité de la Ville de Fribourg en matière environnementale. Le groupe socialiste soutiendra ce message à l'unanimité.

Rapport du groupe des Vert·e·s

Mauron Valentine (Vert·e·s). Le groupe Vert·e·s a pris connaissance de la demande de crédit d'ouvrage pour l'assainissement, la rénovation et la mise aux normes du bâtiment B de l'école de la Vignettaz. Notre groupe souligne l'excellent travail réalisé par les Services de l'administration. Nous saisissons ici l'opportunité de saluer la très belle démarche en termes d'exemplarité et notamment

l'intégration de la labellisation SNBS. Les montants alloués au projet sont certes élevés mais à la hauteur de la qualité de ce dernier. Il s'agit d'un projet réfléchi, du début à la fin, avec un vrai concept de durabilité pour l'école de la Vignettaz. C'est une chance. Notre groupe voit ce message n° 34 comme l'opportunité de créer un standard de haute qualité qui, nous l'espérons, deviendra le modèle à suivre pour les projets futurs. La vie à l'école en sera certainement améliorée, et par là le bien-être, notamment, des enfants. Vous l'aurez compris, nous soutiendrons la demande de crédit.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Dick Johan (UDC). La rénovation du bâtiment B de l'école de la Vignettaz reflète bien notre engagement continu envers l'éducation et le bien-être de notre communauté. Ce projet est bien plus qu'une simple rénovation. Il s'agit de garantir un environnement d'apprentissage sûr, moderne et stimulant pour nos enfants, un lieu où ils peuvent s'épanouir et réaliser leur plein potentiel. En investissant dans cette école, nous investissons dans l'avenir de notre ville.

Cependant, nous souhaitons également aborder un autre point. Bien que la durabilité et la construction respectueuse de l'environnement soient des objectifs louables, il semble cependant difficile de mesurer les futurs avantages financiers relatifs aux économies d'énergie que nous apporterait ce coûteux processus de labellisation SNBS.

Mis à part ce point, le groupe UDC salue et soutient cette demande de crédit.

Rugo Claudio (PA). Le Parti des Artistes s'est focalisé sur ce message n° 34. Dire que c'est un projet durable alors que l'on change les fenêtres posées en 2017, cela me reste au travers de la gorge. Ce sont vraiment des réflexions de pays riches. Dans d'autres pays, ces fenêtres seraient idéales.

C'est moi-même qui ai posé la question à M. E. Moussa au sujet des pavillons. Il n'était pas au courant lorsque je lui ai posé la question, il a donc corrigé le tir. Il nous a garanti qu'ils seraient enlevés en 2024, et, justement, je vais encore une fois souligner un petit problème qui est récurrent à la Ville de Fribourg. Justement, ces pavillons ont été conçus par mullerarchitecte. En 2017, nous avons retrouvé mullerarchitecte dans le comité pour le choix de la reconstruction du bâtiment D, trois ans après nous le retrouvons encore. Combien d'architectes y a-t-il à Fribourg? On dirait qu'il n'y en a qu'un pour les écoles. Il y en a à peu près 200. Ils ont du travail étant donné qu'aucun architecte ne siège parmi nous. Le salaire horaire n'est pas le même.

Cela fait penser un peu à du copinage tout ça, comme dans la musique, comme dans la culture. Moi, je suis pour le durable et faire tourner le durable, pas la même personne, pas au même bureau. Il faut faire des appels d'offres à différents bureaux. Je pense qu'il n'y a pas qu'un bureau d'architecture à Fribourg. Je crois que M. E. Moussa a troqué sa toque d'avocat contre le tailleur, le fameux tailleur bleu de Jean Tinguely.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Tout d'abord je souhaite évidemment remercier tous les groupes et partis ayant exprimé leur soutien à ce crédit d'ouvrage. Je me permets peut-être de répondre à l'une ou l'autre question sans vouloir être absolument exhaustif. Si l'une ou l'autre question n'aurait trouvé réponse, n'hésitez pas à m'aborder.

Le groupe du Centre dit que l'on doit avoir une confiance aveugle en le Conseil communal. J'aurais plutôt tendance à dire une confiance éclairée dans le sens où, évidemment, le crédit d'ouvrage a été examiné avec toute l'attention requise tant par la Commission financière que par la Commission de l'édilité et leurs préavis ont été communiqués. La question du délai relatif à la clause du besoin a été soulevée, sauf erreur par le rapporteur du groupe socialiste. Vous retrouvez le délai dans le message. La clause du besoin a été revérifiée en novembre 2021. On est du début du mois de novembre 2023, donc presque deux ans plus tard. Il faut bien voir qu'il faut du temps à partir du moment où une clause du besoin est définitivement fixée pour lancer toutes les procédures et les appels d'offres. On a estimé qu'avec un crédit d'ouvrage qui intervient deux ans après la réactualisation et l'affirmation de la clause du besoin, le délai était tout à fait raisonnable. Cela a été dit et on ne voit pas très bien comment l'on aurait pu être plus rapide.

Concernant l'évolution du coût du projet, là aussi le message est assez exhaustif. Il y a différents éléments qu'il faut évidemment aussi prendre en considération, notamment le renchérissement généralisé au niveau du domaine de la construction qui va toucher notre commune et d'autres collectivités, tout comme les privés.

Der Miteinbezug verschiedener Gruppen, der partizipative Aspekt wurde ebenfalls von der Mitte Links-CSP, wie auch von der FDP angesprochen. Hier darf ich insbesondere auf die "Schule im Freien" hinweisen. Auch dieser Punkt wurde von der FDP-Fraktion angesprochen. Auf den Seiten 19 und 20 der Botschaft finden sie das Resultat des Vorentwurfs - wir sind noch im Stadium des Vorentwurfs was die ganze Gestaltung der Aussenanlagen betrifft. Die Pläne liegen vor. Wie genau die "Schule im Freien" ausschauen wird, wird partizipativ mit den Lehrkräften und den Schüler·inne·n weiterverfolgt, sofern der Generalrat den vorliegenden Kredit spricht. Der Betrag liegt bei CHF 659'000.-. Die Finanzierung wird durch diesen Kredit sichergestellt aber das konkrete Projekt wird noch mittels dieses partizipativen Verfahrens verfeinert.

Die Frage von Fr. O. Gex ob ein Aufzug geplant ist, kann ich bejahen. Die Information hierzu finden sie auch auf den Seiten 19 und 20 unter der Rubrik Betriebsausstattung. Im Betrag von CHF 229'000.- ist der geplante Aufzug inbegriffen.

Aufgrund des SNBS-Labels wird eine Kosten-Nutzenanalyse durchgeführt. Die Stadt wird den Verwaltungsaufwand analysieren müssen, welcher relativ gross ist. Viele Dokumente mussten eingereicht werden. Angestellte der Stadt mussten sich dieses SNBS Label aneignen und verstehen wie es funktioniert.

Il faut aussi donc voir dans ces coûts l'aspect, si j'ose dire, de formation ou de familiarisation avec ce label. On part du principe que c'est un aspect que l'on ne va pas retrouver pour d'autres objets, puisque nous avons dorénavant à l'interne de l'administration des personnes qui connaissent très bien le processus pour obtenir ce label, alors que jusqu'à présent, il fallait d'abord se familiariser avec ces éléments. Le Conseil communal a également estimé, par souci de transparence envers le Conseil général mais également envers la population, qu'il fallait intégrer et clairement démontrer ce coût pour le bâtiment B de l'école de la Vignettaz en lien avec ce label SNBS et non pas le cacher d'une quelconque manière.

Il me semble avoir répondu à une grande partie des questions soulevées. Je vous remercie encore fois pour le soutien à ce crédit d'ouvrage.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le message n° 34, pour lequel un erratum a été communiqué le 27 septembre 2023.

Article premier

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Je n'ai pas de remarques si ce n'est de réitérer encore une fois les excuses pour le zéro qui a été perdu.

Pas d'autres observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, à l'unanimité des 67 membres présents, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1)
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCO; RSF 140.11);
- le message du Conseil communal n° 34 du 4 septembre 2023;
- le rapport de la Commission financière;
- le rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

Arrête:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de CHF 10'157'000.- TTC en vue de la réalisation des travaux d'assainissement, de rénovation et de mise aux normes du bâtiment B de l'école de la Vignettaz.

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 30 octobre 2023

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La présidente:

Sonja Gerber

Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 67 Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

6. Solde des rapports finals du Conseil communal n'ayant pas pu être traités lors de la séance des 9 et 10 octobre 2023

La présidente. Les rapports finals ayant été traités lors de la séance du 10 octobre 2023, nous passons ce point 6.

7. Divers

A. Nouvelle résolution

Aucune résolution n'a été déposée.

B. Nouvelles propositions

- n° 15 de Mmes Laura Zahnd, Margot Chauderna, Giulia Tognola (Vert·e·s), Leyla Seewer (PS) et Ana Teresa Fontes Martins (Le Centre/PVL) demandant une modification du règlement du personnel de la Ville de Fribourg afin d'introduire un congé menstruel

Zahnd Laura (Vert·e·s).

Développement de la proposition

Les questions menstruelles ne sont pratiquement pas abordées dans la sphère publique, et notamment la sphère professionnelle comme le décrit, par exemple, Aline Boeuf, doctorante en sociologie à l'Université de Genève. Pire, les personnes concernées subissent encore un stigmate lié aux menstruations, qui les dissuade d'en parler et les pénalise dans le monde du travail.

Or, selon Caritas Vaud (seules statistiques que nous avons pu trouver en Suisse sur le sujet), plus de 2'200'000 personnes expérimentent des menstruations tous les mois dans notre pays. La période des menstruations, en plus de se manifester par un écoulement de sang vaginal, est caractérisée par des dysménorrhées. Malgré le manque flagrant de chiffres sur le sujet, les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) estiment que 80% des adolescentes en souffrent et que seule une minorité d'entre elles consultent pour ce motif.

Le terme de dysménorrhée désigne des douleurs qui apparaissent durant les menstruations. Ces douleurs peuvent durer plusieurs jours et se manifester sous diverses formes: douleurs dans le bas-ventre, le dos et les jambes, maux de tête, nausées, vomissements, gonflement des seins et du ventre, fatigue, sensibilité exacerbée et variations d'humeur. Des dysménorrhées plus graves et encore trop méconnues liées à une endométriose, un fibrome ou un polype, par exemple, peuvent encore empirer cette liste de symptômes.

Pour permettre aux personnes qui souffrent de ces dysménorrhées d'avoir une vie professionnelle sereine, l'idée d'un congé menstruel a émergé. En Espagne, d'abord, une loi instaurant un congé menstruel a été votée. Celle-ci permet "l'arrêt de travail d'une femme en cas de règles incapacitantes". L'Espagne est le premier pays d'Europe et un des premiers du monde à intégrer cette mesure dans sa législation. Mais en Suisse également, ce sujet pointe le bout de son nez, puisque les villes de Zürich comme de Lausanne ont lancé un projet pilote pour instaurer un tel congé. A l'image de ces exemples qui vont dans la bonne direction, nous souhaitons proposer un congé menstruel à Fribourg.

Nous demandons par conséquent l'introduction d'un congé menstruel payé jusqu'à trois jours sans certificat médical. Au-delà de trois jours, un certificat médical serait nécessaire. Dans cette optique, nous chargeons le Conseil communal de proposer les modifications adéquates du règlement du personnel de la Ville.

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 16 de Mme et MM. Claudio Rugo (PA), Mario Parpan (CG-PCS), Isabelle Sob (Le Centre/PVL) et Thierry Pochon (Vert-e-s) demandant d'instaurer des contrats de durée indéterminée pour les professeur-e-s de l'Ecole des p'tit-e-s artistes

Rugo Claudio (PA).

Développement de la proposition

En tant qu'employeuse de droit public, la Ville de Fribourg doit se montrer exemplaire.

Les auteurs de ladite proposition demandent à ce qu'il soit instauré des contrats de durée indéterminée, au plus tard dès la troisième année d'engagement pour les professeur-e-s de l'Ecole des p'tit-e-s artistes et de modifier en conséquence le règlement du personnel dans les meilleurs délais.

Le Conseil communal a tout loisir d'envisager la cotisation au deuxième pilier en vue de ne pas laisser pour compte ces collaborateurs-trices-ci.

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 17 de Mme et MM. Claudio Rugo (PA), Mario Parpan (CG-PCS), Isabelle Sob (Le Centre/PVL) et Thierry Pochon (Vert-e-s) demandant d'instaurer des contrats de droit public pour les professeur-e-s de l'Ecole des p'tit-e-s artistes

Rugo Claudio (PA).

Développement de la proposition

En tant qu'employeuse de droit public, la Ville de Fribourg doit se montrer exemplaire.

Les auteurs de ladite proposition demandent à ce que les contrats des professeur-e-s de l'Ecole des p'tit-e-s artistes soient considérés de droit public.

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

C. Nouveaux postulats

Aucun postulat n'a été déposé.

D. Réponse aux éventuelles questions n'ayant pas pu être traitées lors de la séance du Conseil général des 9 et 10 octobre 2023

Ce point est reporté à la séance du Conseil général du 11 décembre 2023 (v. communications de la présidente).

E. Nouvelles questions

- n° 199 de M. Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) relative à la caserne de la Poya

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). La caserne de la Poya passera en mains fribourgeoises dès 2024, titrait la RTS en date du 8 septembre 2023. Le centre fédéral d'asile qui occupe actuellement l'ancienne caserne a obtenu une prolongation de délai jusqu'à fin mars 2024. Un quartier urbain devrait ensuite voir le jour à cet emplacement. Mes questions sont les suivantes:

1. Qu'est-ce qui est pour l'heure planifié pour cette zone centrale pour notre ville?
2. Où en sont les discussions entre le Conseil d'Etat et la Ville de Fribourg?
3. L'un des derniers projets d'aménagement entre la Ville et le Canton sur le territoire communal a eu tendance à s'enliser. Quelles mesures sont prévues afin d'éviter un bis repetita à l'autre bout de notre ville?
4. La Ville reçoit-elle des rentrées financières pour la présence du centre fédéral d'asile?

Mes questions ont pour but d'éviter que l'on fasse déménager des personnes, des familles ayant d'ores et déjà vécu de bien trop nombreux déplacements et des événements terribles pour laisser la caserne de la Poya vide et non-rentabilisée, créant ainsi un coût humain élevé et un manque à gagner regrettable. Le centre fédéral d'asile accueille entre 200 et 500 personnes et paie pour l'heure un loyer. Merci au Conseil communal pour ces éclaircissements sur ce dossier.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 200 de M. Gérald Collaud (CG-PCS) relative aux escaliers du Guintzet

Collaud Gérald (CG-PCS). Je prends ma casquette de co-président de l'association de quartier Gambach-Guintzet. Le chemin des escaliers du Guintzet a été refait avec soin. Les habitant-e-s apprécient ce cheminement pavé.

Il reste à terminer les escaliers du Guintzet qui se trouvent juste en dessus du giratoire de Tivoli. Or, après la mise en place des conduites du chauffage à distance, les travaux se sont interrompus. Ce chantier perdure depuis plusieurs semaines?

Le Conseil communal peut-il nous indiquer:

- La raison de cet arrêt?
- A quelle date les travaux vont reprendre?
- A quel horizon peut-on espérer qu'ils soient terminés?

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. En préambule, je précise que la même question a déjà été posée lors de la séance de la Commission d'édilité du 20 septembre 2023 et que la réponse a été transmise à dite commission par courriel le 2 octobre 2023.

Je remercie néanmoins M. le conseiller général G. Collaud d'avoir posé cette question en plénum, ce qui me permet de préciser et de compléter la réponse donnée à la Commission d'édilité avec les nouveaux éléments intervenus depuis lors.

Dans le cadre de sa réponse au postulat n° 59, le Conseil communal a exposé au Conseil général les différents types de chantiers en cours en ville de Fribourg, ainsi que les différents intervenants et responsabilités en découlant.

Le chantier en question concerne non pas des travaux de la Ville, mais des travaux de tiers, à savoir Groupe E Celsius SA pour le chauffage à distance et Eaux de Fribourg SA pour l'eau potable, étant précisé que, comme vous le savez, Eau de Fribourg n'a pas d'employés à proprement parler, raison pour laquelle les travaux en faveur d'Eau de Fribourg SA sont effectués par SINEF SA.

Les deux maîtres d'ouvrage se sont coordonnés pour placer les conduites dans la bande arborisée, en parallèle de l'escalier avec un unique passage dans l'escalier pour la mise en place des conduites d'eau.

En cours de chantier, les deux maîtres d'ouvrage ont constaté l'impossibilité de faire passer les conduites sans démonter une partie de l'escalier. Dès lors, ils ont procédé au démontage de l'ensemble de l'escalier. Ce n'était pas prévu initialement, c'est venu en cours de route.

La Ville a donné des instructions aux deux maîtres d'ouvrage pour la remise en état de l'escalier existant et a demandé que l'escalier soit reconstruit avec des murets latéraux, afin de retenir la terre et réduire l'impact de l'adaptation au terrain. De plus, les deux mains courantes initialement fixées des deux côtés de l'escalier seront remplacées par une seule main courante au milieu de l'escalier. Cette solution tient compte du fait que le nouvel escalier aura un joint bien visible au milieu, dû au fait que les marches préfabriquées ont une largeur de 150 cm pour un escalier de 300 cm. De plus, cette solution est moins onéreuse.

Groupe E Celsius a mandaté le bureau SEGC pour établir des plans techniques qui doivent faire l'objet d'une mise à l'enquête restreinte. Cette étape est coordonnée avec la Ville et la procédure doit débiter prochainement.

Malgré une relance le 20 octobre 2023, la Ville est à ce jour dans l'attente de la nouvelle demande du permis de construire ainsi que du planning de reconstruction de la part des deux maîtres d'ouvrage.

Collaud Gérald (CG-PCS). Je me pose la question de savoir pourquoi les anciennes pierres n'ont pas été réutilisées pour les escaliers.

- n° 201 de Mme Nadège Piller (PS) relative à la stratégie numérique de gestion des données

Piller Nadège (PS). La Ville de Fribourg a-t-elle une stratégie numérique ou une stratégie de gestion des données?

La question s'est déjà posée il y a quelques années. En réponse au postulat n°126 (2016-2021), invitant la Ville à se positionner sur le concept de "smart city", le Conseil communal avait répondu avoir mené une analyse en vue de développer une stratégie au début de la législature 2021-2026.

Aujourd'hui, en 2023, la situation est quelque peu différente, avec notamment le constat des changements suivants:

- la distanciation sociale imposée durant la pandémie a forcé l'accélération du développement des prestations numériques ou virtuelles;
- l'incertitude sur la structure administrative du Grand Fribourg a été levée avec le refus de la fusion;
- la nouvelle loi fédérale sur la protection des données fixe depuis son entrée en vigueur en septembre 2023 un cadre légal pour, entre autres, la tenue des registres;
- la loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques aura probablement des conséquences sur le traitement des données de ou par la commune et les questions d'interopérabilité, de publication et d'accessibilité des données se posent;
- en parallèle, les technologies en lien avec l'intelligence artificielle ont connu depuis 2020 un développement fulgurant, qui continue et continuera. Elles font désormais partie du quotidien et doivent être intégrées aux réflexions.

Ainsi, la digitalisation – au-delà de la cyberadministration ou des guichets virtuels dont nous avons déjà parlé au sein de notre parlement – continue son évolution.

- La Ville de Fribourg est-elle prête pour en saisir les opportunités et faire face aux risques?
- Dispose-t-elle des infrastructures, des structures organisationnelles et des compétences nécessaires pour aborder ces questions de façon transversale, cohérente et efficace?
- Et - si j'ose le préciser au stade de la question - de façon inclusive et responsable?

Dietrich Laurent, directeur de l'Informatique. Je vais répondre de manière assez brève puisque vous avez cité vous-même la modification de la loi qui est toute récente et qui implique une adaptation de l'administration communale. Avant de faire l'adaptation, toutes les réflexions qui y découlent seront

intégrées le plus possible dans nos réflexions à venir. Quand on parle de données, il y a plusieurs choses à prendre en compte.

Le stockage de données

Il faut décider si on veut les stocker nous-mêmes, les exporter ou les externaliser en Suisse ou à l'étranger. Là, il y a déjà une partie de réponse. Il s'agit d'une solution informatique que l'on fait avec nos partenaires.

L'utilisation des données

Chaque métier a beaucoup de données en sa possession qu'il utilise, qu'il traite, etc. Les niveaux de sécurité de ces données sont relatifs aux données qui sont traitées. On ne traitera pas la même manière un concept sur un projet, des données fiscales, ou encore des données personnelles de nos contribuables.

La partie juridique

Cette partie a été modifiée maintenant. Le Service juridique doit mettre en place les différents dispositifs avec les différents services qui soient transversaux ou qui soient métiers.

C'est la réponse que je peux donner aujourd'hui. Je demande au secrétariat du Conseil général de me fournir cette question pour que l'on puisse en tenir compte dans nos réflexions.

Piller Nadège (PS). Je remercie M. le vice-syndic pour cette réponse qui traite des aspects juridiques, voire techniques. Ma question était de savoir si au niveau de la stratégie, il y a besoin de former les gens. Selon votre réponse, je comprends qu'il n'y a pas de stratégie.

- n° 202 de M. Mario Parpan (CG-PCS) relative au stationnement au parking de Saint-Léonard pour les personnes en situation de handicap

Parpan Mario (CG-PCS). Je me fais le porte-parole d'une maman d'une adolescente fortement handicapée. Elle m'a fait part de sa déception quant aux places pour personnes handicapées qui ont été enlevées devant la salle de basket, à Saint-Léonard. Elle sait bien qu'il y a des places à disposition dans le nouveau parking. Malgré cela, elle déplore la péjoration de la situation qui va à l'encontre des mesures que l'on prend un peu partout pour améliorer l'accès pour les personnes handicapées. La péjoration comporte trois éléments:

- les places sont plus loin du stade;
- le goudron entre le parking et le stade semble être d'une qualité mauvaise pour rouler avec la chaise roulante;
- une personne avec des forces limitées ne semble pas pouvoir emprunter ce chemin par ses propres forces et les places de parking sont payantes, au contraire des places pour handicapés qui se trouvent ailleurs sur le domaine public.

D'où mes questions:

- La Ville pourrait-elle donner une réponse positive aux souhaits de réinstaller les places supprimées?
- Si non, la Ville pourrait-elle améliorer la qualité du revêtement pour faciliter l'accès au stade?
- La Ville pourrait-elle trouver une solution pour trouver un accès gratuit pour les personnes handicapées?

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et de la Mobilité. La problématique de cette personne pourrait trouver une solution puisque j'ai entendu que le lieu de sa destination est le stade Saint-Léonard. Il y a une place de parc pour des personnes à mobilité réduite à l'extérieur, devant le stade. Une solution pour cette personne est de parquer du côté du stade au lieu du côté patinoire. Il reste une place ouverte.

Pour ce qui est des autres questions, le Conseil communal n'a pas discuté d'un autre type de revêtement sur la place du Fair-Play qui vient d'être terminée il y a quelques semaines.

Pour ce qui est des places de stationnement qui étaient en surface à proximité du site sportif de Saint-Léonard, les places de stationnement qui étaient à disposition des personnes à mobilité réduites étaient disposées à cet endroit dans l'attente de la fin du chantier et de leur relocalisation dans le parking qui est désormais opérationnel. A ce jour, le Conseil communal n'a pas déterminé de tarification différenciée entre les différents utilisateurs, qu'ils soient valides ou à mobilité réduite.

Ce sont les réponses que je peux, à ce stade, donner à M. M. Parpan.

Parpan Mario (CG-PCS). Je suis moyennement satisfait de la réponse, que je vais transmettre à la personne concernée.

- n° 203 de M. François Miche (PS) relative aux mesures d'accueil pour les personnes paupérisées

Miche François (PS). La paupérisation et la précarité explosent. Dans le périmètre de la gare, plusieurs mesures d'accueil pour les personnes précaires ont été supprimées. Les personnes précaires avaient jusque-là un point de chute en journée, auprès d'associations et d'institutions. Elles n'ont désormais pratiquement plus rien à proximité. Quand je rentre tard le soir, il arrive fréquemment qu'une de ces personnes m'interpelle pour un simple bout de pain. Des restaurateurs du coin m'ont fait signe par rapport à cela, ainsi que des chaînes de fastfood. Lorsque l'on passe la journée, on peut voir aussi des personnes, des working poors et des précaires qui dorment le jour, car les différents organismes qui devraient les accueillir sont saturés et n'arrivent plus à les accueillir. Au vu de cette trentaine de personnes qui cherchent un toit et qui ne le trouvent pas, tant de jour que de nuit, je m'interroge et me permets de vous demander que compte faire la Ville de Fribourg pour remédier à cette situation extraordinaire?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

F. Autres interventions

Collaud Gérald (CG-PCS). Je ne peux rester insensible au drame humanitaire qui a lieu sous mes yeux actuellement au Proche-Orient.

En tant qu'élus, nous avons le devoir de réagir. Je ne suis pas d'accord que nous soyons les otages de gouvernements ou d'organisations qui ne veulent justement pas que nous prenions position en faveur de la paix.

A l'heure où je vous parle, des centaines de milliers de personnes sont victimes de crimes de guerre, sont victimes d'un génocide.

Quelles que soient les raisons qui ont conduit à cette situation, aucune partie à un conflit armé n'est au-dessus du droit international et encore moins au-dessus du droit humanitaire.

Dans ce contexte, je félicite et remercie le Conseil communal d'avoir hissé le drapeau de la colombe de la paix en signe de solidarité de notre ville avec les populations civiles victimes de cette guerre.

La présidente. Y a-t-il d'autres interventions selon l'article 73 RCG? Tel n'est pas le cas. Je clos la séance et vous souhaite une belle soirée.

La séance est levée. Il est 22.27 heures.

Fribourg, le 20 novembre 2023
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La présidente:

Sonja GERBER



Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR